

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020

❧ PROPOSITIONS DE DÉLIBÉRATIONS ❧

DIRECTION GÉNÉRALE

2 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES MARCHÉS PASSÉS SUR DÉLÉGATION EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU MÊME CODE

Conformément à la délégation que le Conseil municipal accorde au Maire en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte que j'ai décidé :

1 - D'accepter le règlement de la somme de 720,00 € au cabinet Florian Linditch chargé de l'affaire Commune de Tarbes c / Europe Service (Contentieux sur l'acquisition de deux laveuses décapeuses) ;

2 - D'accepter le règlement de la somme de 1 400,00 € au cabinet Le Stanc associés chargé de l'affaire Commune de Tarbes c/ Frédéric Jager (Mise en cause de M. Jager pour l'exposition d'une contrefaçon de son œuvre sur la voie publique) ;

3 - De réactualiser la liste des installations sportives de la ville de Tarbes concernées par le règlement intérieur général des équipements sportifs de la ville de Tarbes approuvé par délibération du 30 juin 2017 ;

4 - D'accepter le legs de l'immeuble situé 8 cours Reffye à Tarbes estimé à 500 000 € ;

5 - De contracter auprès de la Banque Postale un emprunt d'un montant de 3 000 000,00 € - Durée : 15 ans - Score Gissler 1A - Taux fixe 0,43 % et d'affecter cet emprunt au financement des investissements sur le budget Ville ;

6 - De contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne d'un montant de 3 000 000,00 € - Durée : 15 ans - Taux fixe Exact/360 qui ne pourra en aucun cas être supérieur à 0,42 % l'an - et d'affecter cet emprunt au financement des investissements sur le budget Ville ;

7 - De renouveler l'adhésion à l'Association des Maires de France (AMF) et d'accepter le règlement de la cotisation de 7069,94 € pour l'année 2020 ;

8 - De renouveler l'adhésion à « Centre-Ville en Mouvement » et d'accepter le règlement de la cotisation de 1 000,00 € pour l'année 2021 ;

9 - De mettre à disposition du « Club Subaquatique Tarbais », à titre gratuit, un local sportif situé 22 bis quai de l'Adour pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 1^{er} septembre 2020 ;

10 - De mettre à disposition du club « Tarbes Sport Nature », à titre gratuit, un local sportif situé au complexe municipal Tournesol situé 1 bis rue Maryse Bastié, pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 1^{er} septembre 2020.

11 - D'accepter l'indemnisation des sinistres suivants

Date du sinistre	Objet	Organisme payeur	Montant
07/02/2020	Dégât au domaine public (barrières de protection)	SMACL	662,40 €
			662,40 €

12 - D'accorder ou de renouveler les concessions de cimetières suivantes :

CIMETIERE	CARRE	COLOMBARUIM	RANGEE	N°	DUREE	DECISION
La Sède	34		3	9	15	19/10/2020
Nord	36		2	7	15	20/10/2020
Nord	28		1	18	15	20/10/2020
Nord		Face Sud		6	15	20/10/2020
Nord	24		1	4	15	03/11/2020
Nord	28		2	1	15	09/11/2020
Nord	36		1	7	15	12/11/2020
Nord	35		3	3	15	23/11/2020
Nord	42		4	3	15	23/11/2020
Saint-Jean	3N		1	7	15	12/11/2020
La Sède	15		INT	Sud 6	30	12/11/2020
Nord	11		2	5	30	12/11/2020
Nord	36		1	3	30	24/11/2020
La Sède	37		1	9	50	12/11/2020
La Sède	10		5	1	50	12/11/2020
Nord	C6		3	16	50	19/10/2020
Nord	C6		5	4	50	20/10/2020
Nord	C6		3	15	50	27/10/2020
Nord	C6		6	4	50	26/11/2020

13 - D'attribuer les marchés selon la liste ci-jointe :

MARCHÉS PASSÉS SUR DÉLÉGATION ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT

Identification du marché	Désignation du lot concerné	Titulaire	Montant € HT	Durée du marché	Date com°	Date notification
Travaux pour ascenseurs	Lot n° 1 : remplacement de l'ascenseur Est de la Bourse du Travail	PYRENEES ASCENSEURS	22 000,00 € HT	Le délai d'exécution est de 6 semaines	11/09/2020	12/10/2020
	Lot n° 2 : remplacement de l'ascenseur du bâtiment Pyrène	PYRENEES ASCENSEURS	24 000,00 € HT			12/10/2020
Fourniture et livraison de coupons sport	Lot unique	ANCV	15 575,00 € HT	Le marché prend effet à partir de la date de notification et prendra fin à la date de réception des fournitures	Sans objet	19/10/2020
Fourniture de vaisselle jetable et produits divers à usage unique pour le groupement de commandes entre la ville de Tarbes et le CCAS de la ville de Tarbes	Lot n° 1 : articles divers spécifiques cuisine à usage unique	CALLE	Montant minimum annuel de 250,00 € HT et un montant maximum annuel de 9 000,00 € HT pour la ville de Tarbes et montant minimum annuel de 250,00 € HT et un montant maximum annuel de 1 000,00 € HT pour le CCAS de la ville de Tarbes	Le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la date de notification. Il est reconductible 3 fois 1 an	11/09/2020	12/10/2020
	Lot n° 2 : vaisselle jetable et produits divers à usage unique	FIRPLAST	Montant minimum annuel de 250,00 € HT et un montant maximum annuel de 7 000,00 € HT pour la ville de Tarbes et montant minimum annuel de 250,00 € HT et un montant maximum annuel de 500,00 € HT pour le CCAS de la ville de Tarbes			22/10/2020
Mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction de la Halle du Foirail	Lot unique	Groupement : PEDURTHE Joël Architecte (mandataire) / A.E.C. (co-traitant) / T.H.I.C. (co-traitant)	49 000,00 € HT	La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est de 3 ans et 6 mois	11/09/2020	22/10/2020

Identification du marché	Désignation du lot concerné	Titulaire	Montant € HT	Durée du marché	Date com°	Date notification
Fourniture de matériel permettant le paiement sans contact du stationnement du parking Brauhauban (système WILIX)	Lot unique	REVENUE COLLECTION SYSTEMS	24 994,00 € HT	Le titulaire dispose de 50 jours ouvrés à compter de la date de notification du marché pour effectuer la mise en ordre de marche de l'ensemble des exigences techniques et fonctionnelles	24/09/2020	22/10/2020
Fourniture d'arbres et d'arbustes	Lot unique	CHOLAT PEPINIERES	Montant minimum 5 000,00 € HT, montant maximum 25 000,00 € HT	La durée de l'accord-cadre est d'un an, à compter de la notification du marché, sans reconduction	Sans objet	30/10/2020
Aménagement de la rue Vergé	Lot n° 2 : plantations	SARL GUILHEM ET FILS	7 219,00 € HT	Le délai d'exécution est de 3 mois	11/09/2020	03/11/2020
Collecte, traitement et caractérisation des déchets dangereux de la ville de Tarbes	Lot n° 1 : Collecte et traitement de déchets dangereux	EOVAL	Montant maximum sur 24 mois 17 000,00 € HT	La durée de l'accord cadre est conclue pour une période de 24 mois à compter de la date de notification	Sans objet	06/11/2020
	Lot n° 2 : Collecte et traitement des pneus	PSI ENVIRONNEMENT	Montant maximum sur 24 mois 4 500,00 € HT		Sans objet	03/11/2020
	Lot n° 3 : Analyse des déchets	PSI ENVIRONNEMENT	Montant maximum sur 24 mois 2 000,00 € HT			03/11/2020
Remplacement de la couverture du garage au local PEP – Gaston DREYT	Lot n° 1 : Désamiantage	DBA CONSTRUCTION	12 941,00 € HT	Le délai global d'exécution de l'ensemble des prestations est de 12 semaines.	24/09/20	06/11/2020
	Lot n° 2 : Couverture bac acier	ADB BATITOIT	58 151,27 € HT			
Maîtrise d'œuvre du patrimoine phase diagnostic pour la restauration de l'aile Ouest et pérennisation du cloître du Jardin Massey	Lot unique	Groupement : DODEMAN ARCHITECTURE / ASLE CONSEIL	12 855,00 € HT	La durée du marché part de la date de notification à la validation du diagnostic par la Ville.	24/09/20	06/11/2020

AVENANTS PASSÉS SUR DÉLÉGATION ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT

Identification du marché	Désignation du lot concerné	Titulaire	Montant € HT	Durée du marché	Date com°	Date notification
Maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du manège des Haras	Lot unique	GUILLAUME CLEMENT ARCHITECTE	Avenant de transfert concernant la société AUXITEC (co-traitant) vers la société ARTELIA INDUSTRIE	36 mois	11/09/2020	16/10/2020
Réfection de chaussées en enrobés coulés à froid	Lot unique	COLAS SUD-OUEST	Augmentation du montant de 35 000,00 € HT	1 an reconductible 2 fois 1 an	11/09/2020	21/10/2020
Réhabilitation des courts de tennis couverts plaine de jeux Valmy	Lot n° 1 : VRD	ENTREPRISE VIGNES	Augmentation du montant de 2 402,19 € HT	Le délai d'exécution est de 4 semaines	11/09/2020	21/10/2020
	Lot n° 2 : Charpente/ couverture / bardage	TRINQUIER AGENCE NESTADOUR	Augmentation du montant de 33 669,55 € HT	Le délai d'exécution est de 11 semaines		21/10/2020
Mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction d'un bâtiment pour le tennis UAT	Lot unique	Candarchitectes	Avenant pour fixer le forfait définitif de rémunération qui s'élève à 25 536,00 € HT	La durée prévisionnelle est de 12 mois	11/09/2020	15/10/2020
Nettoyage de vitres des bâtiments communaux de la ville de Tarbes	Lot unique	WILAU PROPLETE	Modification de l'indice de référence selon les préconisations de l'INSEE	1 an à compter du 24/07/2020, reconductible 3 fois 1 an	24/09/2020	26/10/2020
Fourniture de matériel de signalisation routière verticale	Lot unique	NADIA SIGNALISATION	Modification de l'indice de référence selon les préconisations de l'INSEE	Le marché prend effet le 06/03/2020 jusqu'au 31/12/2020, puis il est reconductible 2 fois 1 an	24/09/2020	29/10/2020
Vérification et fourniture des moyens d'extinction	Lot unique	SECURI'S	Augmentation du seuil annuel de 2 600,00 € HT, applicable pour la 3 ^{ème} année d'exécution et ne sera pas reconduit pour la 4 ^{ème} année	1 an + 3 fois renouvelable 1 an	16/10/2020	02/11/2020

Identification du marché	Désignation du lot concerné	Titulaire	Montant € HT	Durée du marché	Date com°	Date notification
Accord-cadre de services – missions de contrôle technique, de coordination SPS et d'études de sol	Lot n° 1 : Missions de contrôle et diagnostic technique	- DEKRA INDUSTRIAL - BUREAU ALPES CONTROLES - APAVE SUD EUROPE - BUREAU VERITAS	Modification de l'indice de référence selon les préconisations de l'INSEE	Les accords-cadres sont conclus pour une durée de 4 ans à compter de leur date de notification, le 06/02/2020	11/09/2020	19/10/2020
	Lot n° 2 : Missions de coordination sécurité et protection de la santé	- ING C - CALESTREME - PRESENTS - APAVE SUD EUROPE	Modification de l'indice de référence selon les préconisations de l'INSEE			19/10/2020
	Lot n° 3 : Missions études de sol	- GEOTEC - GINGER CEBTP - ALIOS PYRENEES - SAGE INGENIERIE	Modification de l'indice de référence selon les préconisations de l'INSEE			19/10/2020
Travaux de câblage courants forts / courants faibles dans 23 écoles de la ville de Tarbes	Lot unique	ELECTRONIC SERVICE	Augmentation du montant du marché de 2 703,10 € HT	3 ans	24/09/2020	29/10/2020

**COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
EMPLOI - COMMERCE ET ARTISANAT**

3 - OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES 2021

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015, dite « Loi Macron » donne la possibilité d'autoriser les commerces à ouvrir jusqu'à douze dimanches par an du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

Pour 2021, les associations de commerçants de Tarbes ont été consultées ainsi que les grandes enseignes, la chambre de commerce et d'industrie de Tarbes et des Hautes-Pyrénées et la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées.

Six dimanches ont été majoritairement demandés aux dates suivantes :

- 1^{er} dimanche des soldes d'hiver : 20 janvier 2021*
- 1^{er} dimanche des soldes d'été : 27 juin 2021*
- 28 novembre 2021
- 5 décembre 2021
- 12 décembre 2021
- 19 décembre 2021

(*dates connues à ce jour sous réserve de modification)

Sur avis favorable de la commission Développement économique, Emploi, Commerce et artisanat du 2 décembre 2020, il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder les autorisations d'ouvertures des commerces pour six dimanches pour l'année 2021 aux dates proposées ci-dessus.

4 - EXONÉRATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - CRISE SANITAIRE COVID-19

En raison de la prolongation de la crise sanitaire de la COVID-19 qui a contraint les commerces dits « non essentiels » à fermer et afin de soutenir économiquement le commerce durement affecté par cette situation exceptionnelle, il est proposé d'exonérer les commerçants de toute redevance d'occupation du domaine public pour les périodes :

Du 1^{er} novembre au 31 décembre 2020 :

- Terrasses bars et restaurants.

Du 1^{er} novembre au 30 novembre 2020 :

- Marchés Marcadieu, place du Foirail pour les non-alimentaires,
- Occupation du domaine public général (stop trottoirs, étals, présentoirs, portants, ...).

Pour un montant global de 37 492.54 €.

Les redevances déjà acquittées par les commerçants pour l'année 2020 seront déduites de leur redevance 2021, soit 20 831,22 €.

Sur avis favorable de la commission Développement économique, Emploi, Commerce et artisanat du 2 décembre 2020, il est proposé au Conseil municipal :

- d'exonérer les commerçants des redevances d'occupation du domaine public pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2020 pour un montant global de 37 492.54 €
- de déduire les montants déjà versés des redevances 2021 pour un montant de 20 831.22 € correspondant aux terrasses des bars et restaurants.

5 - EXONÉRATION EXCEPTIONNELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES DÉBALLAGES COMMERÇANTS - CRISE SANITAIRE COVID-19

Afin de soutenir les commerces en cette période de fêtes de fin d'année, il est proposé de les exonérer de la redevance due pour les déballages sur le domaine public pour tous les jours de la semaine, du 28 novembre au 31 décembre 2020.

Le tarif appliqué pour ce type d'occupation du domaine public est de 0,45 € le mètre linéaire.

Sur avis favorable de la commission Développement économique, Emploi, Commerce et artisanat du 2 décembre 2020, il est proposé au Conseil municipal :

- d'exonérer les commerçants de la redevance d'occupation du domaine public pour les déballages du 28 novembre au 31 décembre 2020.

**COMMISSION ÉDUCATION - JEUNESSE - ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR - RESTAURATION COLLECTIVE**

6 - CENTRALE DE RESTAURATION : CRÉATION DE TARIFS

La centrale de restauration de la ville de Tarbes propose une offre complémentaire en direction des crèches ainsi qu'une ligne tarifaire pour les devis de produits spécifiques pouvant être commandés ponctuellement par les services municipaux ou associations conventionnées.

Il s'agit de :

- repas bébés sans protéines : 1,80 €,
- barquettes de légumes supplémentaires : 0,50 € l'unité,
- soupes pour les enfants passant à la diversification alimentaire : 0,50 € l'unité.

Sur avis favorable de la commission Éducation, Jeunesse, Enseignement supérieur et Restauration collective du 20 novembre 2020, il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les tarifs proposés ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes utiles.

**COMMISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES -
RESSOURCES HUMAINES ET COMMANDE PUBLIQUE**

7 - ÉTUDE POUR LA RESTAURATION DE L'ORANGERIE DU JARDIN MASSEY - DEMANDE DE SUBVENTION

L'Orangerie du jardin Massey, monument classé, emblématique de la ville de Tarbes, doit faire l'objet d'une importante rénovation.

En effet, cet édifice subit les ravages du temps. Sa structure métallique est attaquée par la corrosion, ce qui la fragilise grandement.

Une maîtrise d'œuvre du patrimoine est missionnée pour diagnostiquer l'état exact de la structure et les travaux à entreprendre.

Le montant de cette étude, estimée à 47 120 € HT, est susceptible d'être accompagné par la Direction Régionale des Affaires Culturelles selon le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Études :	47 120	DRAC	23 560
		Ville de Tarbes	23 560
TOTAL :	47 120	TOTAL :	47 120

Après avis favorable de la commission Administration générale, Finances. Ressources humaines et Commande publique du 7 décembre 2020, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la réalisation de cette étude diagnostic ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides précitées et signer tout acte nécessaire à cet effet.

8 - CRÉATION DU CENTRE DE SANTÉ MUNICIPAL LOUIS LARENG - DEMANDES DE SUBVENTIONS - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

Lors de la séance en date du 2 novembre 2020, le Conseil municipal avait approuvé le plan de financement pour la création du Centre de santé municipal Louis Lareng.

Ce dernier avait été établi sur un montant de dépenses de 528 000 € HT.

Or, la Région Occitanie sollicitée pour participer au financement de cette opération a retenu un montant de dépenses éligibles de 521 437 € HT. Il convient donc de revoir le plan de financement de cette opération de la manière suivante :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
- Acquisition	500 000,00	- État (DSIL)	168 000,00
- Équipement	21 437,00	- Région	156 431,00
		- Agglomération TLP	10 000,00
		- Ville de Tarbes	187 006,00
TOTAL	521 437,00	TOTAL	521 437,00

Sur avis favorable de la Commission Administration générale, Finances. Ressources humaines et Commande publique du 7 décembre 2020, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement proposé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tout acte nécessaire à la sollicitation des aides.

9 - APPORT EN COMPTE COURANT D'ASSOCIÉS À LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE L'ABATTOIR DE TARBES (SEMLAT)

La SEMLAT, propriétaire de l'abattoir de Tarbes, loue son bien à la SOGEAT (sous filiale du groupe Arcadie) afin que cette dernière exerce son activité.

Le 1^{er} juillet 2020, par jugement, le tribunal de commerce de Montpellier a prononcé l'ouverture de redressement judiciaire à l'égard de l'ensemble des filiales du Groupe ARCADIE SUD OUEST dont fait partie la SOGEAT. Il a été proposé de céder certaines filiales pour réduire les dettes du groupe.

Par jugement du 4 septembre 2020, le tribunal de commerce de Montpellier a arrêté le plan de cessions des actifs et des activités de la SOGEAT en retenant l'offre présentée par la société le Porc Noir.

L'entrée en jouissance de la société le Porc Noir a été fixée au 7 septembre 2020 par le tribunal de Commerce. La décision du tribunal a également ordonné le transfert judiciaire du bail commercial au profit du cessionnaire.

La SOGEAT n'a ainsi pas pu honorer les loyers des 2^e et 3^e trimestres 2020 pour un total de 167 581 €. À ce loyer non perçu s'ajoute le montant des taxes foncières avancé par la SEMLAT pour les années 2016, 2017, 2018 et 2020 soit au total 211 280 €.

La SEMLAT, par délibération de son Conseil d'administration en date du 2 décembre 2020 a ainsi demandé à la ville un apport en compte courant d'associés et exposé le montant, la durée, le motif et les conditions de cet apport.

Les collectivités territoriales, outre la possibilité de procéder à des apports en capital, sont autorisées à allouer librement des apports en compte courant d'associés aux sociétés d'économie mixte locales (SEML) dont elles sont actionnaires, en application de l'article L.1522-4 du code général des Collectivités territoriales (CGCT). Les modalités et les conditions dans lesquelles sont octroyées ces concours financiers sont quant à elles déterminées par l'article L.1522-5 du CGCT.

Trois conditions doivent être toutefois réunies :

- l'avance ne peut être consentie que si les capitaux propres de la SEML dépassent la moitié du capital social, ce qui est le cas pour la SEMLAT au vu des comptes arrêtés au 31 décembre 2019 ;
- le montant des apports additionné au capital détenu dans la SEML ne doit pas rendre les parts des collectivités territoriales supérieures à 85 %,
- le montant maximum que la ville de Tarbes peut consentir ne doit pas dépasser 5 % des recettes réelles de fonctionnement du budget de la collectivité.

Ces apports sont alloués sur la base d'une convention entre la Collectivité et la SEMLAT qui prévoit la nature, l'objet et la durée de l'apport, ainsi que les conditions de remboursement, éventuellement de rémunération ou de transformation en augmentation de capital. Ils sont limités à une durée maximale de deux ans renouvelable une fois. A l'issue de cette période, l'apport est soit remboursé à la Collectivité, soit incorporé au capital.

Sur avis favorable de la commission Administration générale, Finances, Ressources humaines et Commande Publique du 7 décembre 2020, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la mise en place de la convention d'apport en compte courant d'associés entre la ville de Tarbes et la SEMLAT pour un montant de 150 000 € dont le projet figure dans la convention jointe ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal de la Ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention susmentionnée, et tout autre document relatif à cette affaire.



CONVENTION D'APPORT EN COMPTE COURANT D'ASSOCIÉS



SEMLAT

Abattoir de Tarbes

Entre

La ville de Tarbes, représentée par son Adjoint au Maire, _____, dûment habilité en exécution d'une délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2020,

Dénommée ci-après « la ville de Tarbes »

D'une part,

Et :

La Société d'Economie Mixte de l'Abattoir de Tarbes (SEMLAT), société anonyme d'économie mixte, au capital de 308 000 €, dont le siège social est à Tarbes, immatriculée au RCS de Tarbes sous le numéro 537 525 826, représentée par M. Pascal CLAVERIE, agissant en qualité de Président, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, dûment autorisé par le Conseil d'administration du 2 décembre 2020 ;

Dénommée ci-après « la SEMLAT »

D'autre part,

Préambule :

La SEMLAT nécessite un apport de fonds et demande à la ville de Tarbes de lui accorder une avance en compte courant d'un montant de 150 000 €.

La ville de Tarbes, qui détient 67 % du capital de la SEMLAT, souhaite lui consentir, conformément aux dispositions des articles L.1522-4 et L.1522-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, issus de la loi n° 2002-1 du 2 janvier 2002 tendant à moderniser le statut des SEM, une avance en compte courant dans les conditions définies ci-après.

Il a été préalablement constaté que, conformément à ces dispositions législatives invitant à respecter des règles prudentielles, la totalité des avances déjà consenties par elle à des SEML n'excède pas, avec cette nouvelle avance, 5 % des recettes réelles de la section de fonctionnement du budget de la ville de Tarbes ; d'autre part, les capitaux propres de la SEMLAT sont supérieurs à la moitié du capital social.

La présente convention a été autorisée par délibération du Conseil municipal de la ville de Tarbes le 14 décembre 2020, prise au vu :

- de la délibération du Conseil d'administration de la SEMLAT du 2 décembre 2020, exposant les motifs d'un tel apport et justifiant de son montant, sa durée ainsi que les conditions de son remboursement, de son éventuelle rémunération ou de sa transformation en augmentation de capital. ;
- du rapport du représentant de la Ville au Conseil d'administration de la SEMLAT.

Au vu de ce qui précède, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Nature et objet de la convention

Il est décidé, entre les parties, de conclure une convention d'apport en compte courant, régie par les dispositions de l'article L.1522-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'apport en compte courant, dont les modalités sont formalisées ci-après, vise à renforcer la trésorerie de la SEMLAT et à financer son activité propre.

En effet, la SEMLAT, propriétaire de l'abattoir de Tarbes, loue son bien à la SOGEAT (sous filiale du groupe Arcadie) afin que cette dernière exerce son activité.

Le 1^{er} juillet 2020, par jugement, le tribunal de commerce de Montpellier a prononcé l'ouverture de redressement judiciaire à l'égard de l'ensemble des filiales du Groupe ARCADIE SUD OUEST dont fait partie la SOGEAT. Il a été proposé de céder certaines filiales pour réduire les dettes du groupe.

Par jugement du 4 septembre 2020, le tribunal de Commerce de Montpellier a arrêté le plan de cessions des actifs et des activités de la SOGEAT en retenant l'offre présentée par la Société le Porc Noir.

L'entrée en jouissance de la société le Porc Noir a été fixée au 7 septembre 2020 par le tribunal de Commerce. La décision du tribunal a également ordonné le transfert judiciaire du bail commercial au profit du cessionnaire.

La SOGEAT n'a ainsi pas pu honorer les loyers des 2^e et 3^e trimestres 2020 pour un total de 167 581 €. À ce loyer non perçu s'ajoute le montant des taxes foncières avancé par la SEMLAT pour les années 2016, 2017, 2018 et 2020 soit au total 211 280 €.

Aussi, la ville de Tarbes consent à la SEMLAT une avance en compte courant d'associé.

Article 2 – Montant de l'apport en compte courant

La ville de Tarbes apporte la somme de 150 000 € à la SEMLAT, à titre d'avance en compte courant d'associés.

Cette somme sera inscrite au nom de la ville de Tarbes à l'imputation correspondante dans les livres de la SEMLAT.

Article 3 – Durée de l'apport en compte courant

La ville de Tarbes s'engage à laisser à la disposition de la SEMLAT, sous forme de compte courant d'associés, la somme définie à l'article 2, pendant une durée maximum de deux ans, éventuellement renouvelable une fois, à compter de sa date de versement.

Article 4 – Conditions de remboursement

Au terme de la durée définie à l'article 3, l'avance sera soit intégralement remboursée à la ville de Tarbes, sur première demande de sa part, soit transformée en augmentation de capital.

Article 5 – Remboursement anticipé

A titre de mesure dérogatoire à l'article 3 et de façon tout à fait exceptionnelle, la ville de Tarbes pourra obtenir le remboursement de l'intégralité de l'avance définie à l'article 2, avant la fin de la période définie à l'article 3, après accord du conseil d'administration de la SEMLAT.

Cette demande dûment motivée devra être adressée à la SEMLAT, par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de 3 mois.

Le conseil d'administration de la SEMLAT pourra rejeter cette demande sans avoir à en justifier.

Article 6 – Transformation en augmentation de capital

Au terme de la durée définie à l'article 3, ou par anticipation, l'avance définie à l'article 2 pourra être transformée en augmentation de capital dans les conditions de l'article L.225-127 et suivants du code du Commerce (augmentation de capital en numéraire par compensation avec une créance exigible sur la société).

Cette demande sera faite sur proposition du conseil d'administration de la SEMLAT et sera assortie d'une délibération exposant les motifs de la transformation en augmentation de capital.

Dans tous les cas, cette transformation en augmentation de capital ne doit pas avoir pour effet de porter la participation de la ville de Tarbes au capital de la SEMLAT au-delà du plafond résultant des dispositions de l'article L.1522-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, soit 85 %.

Article 7 – Rémunération

Etant donné son objet, l'avance est consentie par la ville de Tarbes à titre gratuit.

Article 8 – Litige

En cas de litige, si un accord ne peut pas intervenir entre les parties concernées, le tribunal compétent sera saisi.

Fait à Tarbes, le

Pour la ville de Tarbes,
L'Adjoint au Maire,

Pour la SEMLAT
Le Président,

Pascal CLAVERIE

10 - PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA RÉGIE « TARBES EXPO PYRÉNÉES CONGRÈS » POUR L'ANNEE 2020

Le Parc des expositions de Tarbes, désigné « Tarbes Expo Pyrénées Congrès », est un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) géré sous la forme d'une régie dotée de la personnalité juridique et financière rattachée à la ville de Tarbes depuis le 1^{er} juillet 2013.

En vertu de l'article L.2224-1 du CGCT, un budget de SPIC doit s'équilibrer en dépenses et en recettes.

Toutefois, l'article L.2224-2 du CGCT prévoit trois dérogations au strict principe de l'équilibre, limitativement énumérées, afin de permettre à la Ville de prendre en charge des dépenses :

- lorsque les exigences du service public conduisent la Collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Or, la Ville impose diverses contraintes d'exploitation, même si elles ne figurent pas en clair dans les statuts de la Régie :

- des tarifs accessibles, afin d'assurer l'obligation d'exploitation, de rendre le Parc accessible à tous, de favoriser les échanges (associations, particuliers ...) et de fixer l'activité, ce qui implique le maintien des manifestations emblématiques sur le territoire (intérêt général) ;
- une obligation d'exploitation de manière continue et régulière durant l'année, afin de contribuer au rayonnement et à l'attractivité du territoire, avec les retombées économiques espérées au niveau des commerces, restaurants et hôtels (intérêt public local) ;
- l'organisation d'évènements et la commercialisation de prestations associées, ainsi qu'indiqué dans les statuts ;
- une obligation de maintien en bon état de la structure et des équipements, voire si possible d'améliorations.

Ces contraintes d'exploitation et obligations de service public s'appliquent dans un contexte évolutif :

- la commercialisation des espaces est rendue toujours plus difficile par une grille tarifaire peu concurrentielle, configurée en rapport des charges de la régie (ce qui a amené le Conseil d'administration de la Régie, dans sa délibération du 16 septembre 2013, à autoriser la possibilité de consentir à des remises afin d'assurer l'obligation d'exploitation) ;
- l'effort d'investissement à consentir pour maintenir les équipements aux normes et les rendre attractifs pèse sur les comptes de la régie ;

- fait nouveau pour cette année, la situation d'état d'urgence sanitaire est venue compromettre l'exploitation commerciale, avec une fermeture administrative pour une période de 8 mois 1/2 ; en dépit de la mise en chômage partiel d'une partie du personnel (de statut contractuel de droit privé), le chiffre d'affaires ne permet pas de couvrir les charges fixes de la structure ;
- à la demande de la Ville, l'équipement, devenu sans activité, a été reconverti durant quelques semaines en centre de consultation et de dépistage Covid-19, avec abandon de facturation des espaces occupés du fait de cette mission de service public.

Constatant ces contraintes d'exploitation, le dialogue de gestion est établi comme suit :

- la régie sollicite annuellement et par délibération de son Conseil d'administration une participation financière de la Ville ;
- la Ville propose sa participation financière sur la base des obligations de service public visées ci-dessus, fondées sur les remises tarifaires consenties pour les seules manifestations éligibles (les manifestations ayant un objet commercial sont écartées) ainsi que sur la part des dépenses d'équipement ne pouvant être financée par la tarification.

Dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, la régie du Parc a été autorisée par le comptable public à reprendre l'excédent d'investissement en section de fonctionnement pour un montant de 60 000 €, ce qui permet de ramener la demande de participation à la Ville de 541 000 €.

Après avis favorable de la commission Administration générale, Finances, Ressources humaines et Commande publique du 7 décembre 2020, il est proposé au Conseil municipal :

- d'octroyer à la régie « Tarbes Expo Pyrénées Congrès » une participation exceptionnelle de 541 000,00 € pour l'année 2020, couvrant les obligations de service public, l'absence de chiffre d'affaires pendant les périodes de fermeture administrative et la conversion de l'équipement en centre de dépistage Covid-19 à titre gracieux ;
- de considérer qu'un acompte de 150 000,00 € a été octroyé par délibération du 17 juillet 2020, ramenant le reste à financer à 391 000,00 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer si besoin tout document à cet effet.

La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 67, article 67442, sous-fonction 90, ligne n° 21701.

PARTICIPATION FINANCIERE EXCEPTIONNELLE DE LA VILLE A LA REGIE " TARBES EXPOS PYRENEES CONGRES" (€) - OSP - Article L.2224-2 du CGCT

FONCTIONNEMENT

MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR DES TIERS ET POUR LESQUELS DES REMISES ONT ÉTÉ CONSENTIES - INTERET GENERAL ET/OU INTERET PUBLIC LOCAL

2020	Organisateur	N° SIRET (ou RNU si inconnu)	Manifestation	Montant remise HT déclaré	Proposition de prise en charge par la Ville
Janvier	Association "Les Petits As"	379 674 419	Tournoi de tennis - 37€ édition	173 419,35	173 419,35
Mars	Association "Société d'encouragement de l'agriculture et de l'élevage"	402 689 327	Salon agricole montage/location	59 475,05	59 475,05
Juillet	Association "Classic auto pyrénées"	848 828 703	Bourse d'échange	2 254,00	2 254,00
				235 148,40	235 148,40

MANQUE A GAGNER DU FAIT DE LA FERMETURE ADMINISTRATIVE DU PARC DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE - Etablissement fermé du 17 mars au 31 août puis à partir du 1er octobre 2020

	Montant HT déclaré	Proposition de prise en charge par la Ville
Fermeture sur 8 mois et demi - Absence de chiffre d'affaires - Charges fixes à supporter	305 851,60	305 851,60
	305 851,60	305 851,60

TOTAL DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE EXCEPTIONNELLE DE LA VILLE EN FONCTIONNEMENT - OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC **541 000,00**

INVESTISSEMENT

Application de la note TERB202027C émise par le Ministère de la Condition des territoires en des Relations avec les collectivités locales et des Relations avec les collectivités locales et le Ministère de l'énergie, du Climat et de l'économie, des Finances et de la Relance chargé des Comptes publics

Article D2311-14 du code général des collectivités locales : reprise en section de fonctionnement des excédents d'investissement antérieurs	60 000,00	60 000,00
	601 000,00	601 000,00

11 - DEMANDES D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le Receveur municipal a proposé sur justificatif l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par la ville de Tarbes et dont le caractère irrécouvrable est reconnu. En effet, les poursuites contentieuses et les recherches approfondies à l'encontre des débiteurs n'ont pu aboutir à un recouvrement total pour des motifs de disparition, de carence, d'insolvabilité, de décès suivi de renonciation à succession ou encore de créance minime.

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L 2541-12-9° du Code général des collectivités territoriales, sont soumis à la décision du Conseil municipal. Pour autant, hormis dans les situations de procédure collective et de surendettement (pour lesquelles une clôture pour insuffisance d'actif est constituée), les dettes des débiteurs concernés ne sont pas éteintes : les titres émis gardent alors leur caractère exécutoire, et l'action en recouvrement demeure possible dès lors qu'il apparaît que le débiteur est à même de pouvoir être poursuivi.

Les demandes de recettes à admettre en non-valeur, telles que présentées par le Receveur municipal, et tenues à la disposition des élus, concernent des titres de 2011 à 2019 et se répartissent comme suit :

- Budget principal - liste n° 4482160211, 34 titres pour un montant de 5 004,90 € ;
- Budget principal - liste n° 4482170211, 14 titres pour un montant de 2 576,34 € ;
- Budget principal - opérations reliquataires de l'ancien budget annexe Eau et Assainissement - liste n° 4482170811, 746 titres pour un montant de 38 434,15 € ;
- Budget principal - opérations reliquataires de l'ancien budget annexe Eau et Assainissement – liste n° 4482380211, 174 titres pour un montant de 15 267,87 €.

Elles représentent un total de 968 titres pour un montant de 61 283,26 €.

Après avis favorable de la commission Administration générale, Finances, Ressources humaines et Commande publique du 7 décembre 2020, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'admission en non-valeur et donc décharge du Receveur municipal des créances irrécouvrables désignées ci-dessus et retranscrites en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte utile à cet effet.

Les crédits correspondants sont prévus pour le Budget principal aux articles comptables 6541 et 6542, si besoin par complément d'inscription lors de la prochaine décision modificative.

12 - CONSTITUTION ET REPRISE DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En application de l'instruction M14 et du principe de prudence qu'elle préconise, le provisionnement vise à constater une dépréciation ou un risque. L'article R2321-2 du Code général des collectivités territoriales stipule qu'une provision doit obligatoirement être constituée :

- dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité, à hauteur du risque financier estimé par la collectivité, dans le but de couvrir la charge probable d'un litige (dommages et intérêts, indemnités, frais de procédure) ;
- dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du Code de commerce pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordées par la collectivité à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective ;
- lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

La constitution de telles provisions doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée, et permettra de financer la charge induite par le risque, au moyen d'une reprise. A contrario, la reprise de provision constituerait une recette si le risque venait à disparaître ou si la charge induite ne se réalisait pas.

Après avis favorable de la commission Administration générale, Finances, Ressources humaines et Commande publique du 7 décembre 2020, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver sur le budget principal la reprise de provision obligatoire pour risques afférents aux litiges et contentieux suivante, par crédit au chapitre 78, article 7815 de la section de fonctionnement, dans le cadre du régime de droit commun semi-budgétaire, pour un montant de 2 500 €

- Divers – Epoux LARBRE - 2 500 €
(condamnation aux frais de justice)

- d'approuver sur le budget principal la constitution de provisions obligatoires pour dépréciation de comptes de tiers, par débit du chapitre 68, article 6817 de la section de fonctionnement, dans le cadre du régime de droit commun semi-budgétaire, pour un montant de 422 876,79 €. Cette somme correspond à la valeur des titres du budget principal et de l'ancien budget annexe eau et assainissement pour lesquels le recouvrement est compromis selon le signalement du comptable public, du fait du placement des débiteurs en redressement ou en liquidation judiciaire

- SOGEAT - 357 120,00 €
- Autres débiteurs - 65 756,79 €

L'ensemble du montant provisionné à cet effet est porté à 466 388,21 €.

- d'autoriser Monsieur le Maire à passer toutes les écritures comptables relatives à ces provisions et à signer tout document nécessaire s'y rapportant

Les provisions font l'objet d'un suivi global et toutes les opérations réalisées sont retracées dans les annexes des documents budgétaires du budget primitif et du compte administratif.

13 - BUDGET PRINCIPAL 2020 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Depuis le vote du Budget primitif 2020, diverses subventions ont été reçues et soumises à examen. Par ailleurs, il convient d'ajuster le tableau d'attribution des subventions votées, notamment du fait de la déprogrammation d'un certain nombre de manifestations.

Après avis favorable de la commission Administration générale, Finances, Ressources humaines et Commande publique du 7 décembre 2020, il est proposé au Conseil municipal :

- d'ajuster le tableau des subventions de fonctionnement comme suit :

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS (article 657362)

POLITIQUE	BÉNÉFICIAIRE	OBJET	MONTANT
Solidarité, action sociale, politique de la ville, économie sociale et solidaire	Etablissement public « Centre communal d'action sociale de la ville de Tarbes »	Subvention complémentaire – Accompagnement financier exceptionnel de la résidence autonome (budget annexe du CCAS)	130 000 €
		Subvention complémentaire – Accompagnement financier exceptionnel du CCAS (impact de la crise sanitaire)	40 000 €
TOTAL			170 000 €

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE (article 6574) – Tableau des subventions ordinaires

POLITIQUE	BÉNÉFICIAIRE	OBJET	MONTANT
Sports	Association sportive « Stado-Tarbes-Pyrénées-Rugby »	Subvention ordinaire complémentaire – Soutien au club	25 000 €
Vie associative, monde combattant	Association « Marins et marins anciens combattants des Hautes-Pyrénées »	Subvention ordinaire	-150 €
	Association « Forum des associations »	Subvention ordinaire	-8 000 €
	Association « Hobbies passions Tarbes »	Subvention ordinaire	-5 500 €
	Association « Jeune chambre économique des Hautes-Pyrénées »	Subvention ordinaire	-300 €
	Association « Los Abramats »	Subvention ordinaire	-150 €
Solidarité, action sociale, ESS	Association « Mob'65 »	Subvention ordinaire	-9 500 €
TOTAL			1 400 €

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE (article 6574) – Tableau des subventions exceptionnelles

Développement économique, attractivité, animations	Association « Embiellage d'Or 65 »	Subvention exceptionnelle	-400 €
	Association « Tarbes Animations »	Subvention exceptionnelle – Equestria	-50 000 €
		Subvention exceptionnelle – Tarbes en canta	-35 000 €
		Subvention exceptionnelle – Tarbes en tango	-40 000 €
Vie associative, monde combattant	Association « AFCAMDR »	Subvention exceptionnelle	-500 €
	Association « Groupe Fête de la Gespe »	Subvention exceptionnelle	-2 400 €
	Association « Ouroboros Syndicate »	Subvention exceptionnelle	-250 €
	Association du 1 ^{er} RHP	Subvention exceptionnelle	-30 000 €
Sports	Association « Amitié et nature Tarbes »	Subvention exceptionnelle	-1 200 €
	Association « Vélivole de Tarbes »	Subvention exceptionnelle	-2 000 €
	Association « Circuit 24 tarbais »	Subvention exceptionnelle	-500 €
	Association « délégation départementale UNSS »	Subvention exceptionnelle	-800 €
	Association « Ecole de pétanque de Tarbes »	Subvention exceptionnelle	-200 €
	Association « Entente Pyrénées Séméac Tarbes natation »	Subvention exceptionnelle	-2 500 €
	Association « Haute route 2020 »	Subvention exceptionnelle	-5 000 €
	Association « L'échiquier de Bigorre »	Subvention exceptionnelle	-650 €
	Association « Tarbes cycliste compétition »	Subvention exceptionnelle	-800 €
	Association « Tarbes Nautic club »	Subvention exceptionnelle	-2 500 €
	Association « Tarbes Pyrénées Athlétisme »	Subvention exceptionnelle	-4 400 €
	Association « UAT Tennis »	Subvention exceptionnelle	-1 500 €
Culture	Association « Rockabilly »	Subvention exceptionnelle	-9 000 €
TOTAL			-189 600 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs ainsi que tout acte utile s'il y a lieu ;

- d'inscrire les crédits correspondants dans la prochaine décision modificative du budget principal.

14 - BUDGET PRINCIPAL 2020 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 4

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2020 du budget principal, des ajustements s'avèrent nécessaires. Les inscriptions budgétaires nouvelles proposées par la présente décision modificative s'équilibrent globalement en recettes et dépenses à la somme de – 456,00 €.

Ces différents mouvements, retracés dans le document annexé, peuvent se résumer ainsi, par chapitre :

INVESTISSEMENT

Recettes

Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues	56 891,60 €
Chapitre 4541 – Travaux d'office (régularisation)	1 830,00 €
Chapitre 021 – Virement de section à section	-207 677,60 €
TOTAL	-148 956,00 €

Dépenses

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	-34 900,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	-244 556,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	-20 000,00 €
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	150 500,00 €
TOTAL	-148 956,00 €

FONCTIONNEMENT

Recettes

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	146 000,00 €
Chapitre 78 – Reprises sur provisions (<i>semi-budgétaire</i>)	2 500,00 €
TOTAL	148 500,00 €

Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général	902 872,70 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	-300 000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	157 843,80 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	401 938,75 €
Chapitre 68 – Dotations aux provisions (<i>semi-budgétaire</i>)	422 876,79 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	-1 229 354,44 €
Chapitre 023 – Virement de section à section	-207 677,60 €
TOTAL	148 500,00 €

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14, en application des articles L. 2312-2 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après avis favorable de la commission Administration Générale, Finances, Ressources humaines et commande publique du 7 décembre 2020, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 4 du budget principal 2020, telle que présentée par chapitre et détaillée dans le document annexé.

BUDGET PRINCIPAL

2020 - Décision modificative n° 4

Budget M14 (Euros TTC)

Total général en RECETTES	-	456,00
Total général en DEPENSES	-	456,00

INVESTISSEMENT**Recettes**

Svc.	Env.	Imputation	Libellé	Montant
			Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues	56 891,60
030		13-13251 / 30	Subvention d'équipement non transférable - CATLP - Participation à la réfection de la verrière de la bibliothèque Nelson-Mandela (centre socio-culturel de Laubadère)	56 891,60
			Chapitre 4541 - Travaux d'office	1 830,00
350	17141	4542-454202 / 12	Travaux d'office (régularisation)	1 830,00
030	2232	021	Virement de la section de fonctionnement	-207 677,60
TOTAL				-148 956,00

Dépenses

Svc.	Env.	Imputation	Libellé	Montant
			Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	-34 900,00
025	21545	20-2033 / 020	Frais d'insertion - Administration générale	5 100,00
045	25122	20-2051 / 112	Concessions et droits similaires - logiciels - Police municipale	-40 000,00
			Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	-244 556,00
120	13792	21-2135 / 020	Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Administration générale - mise aux normes accessibilité	-20 000,00
120	21641	21-2158 / 020	Autres installations, matériel et outillage techniques - Achat d'un échafaudage	6 900,00
360	2166	21-2183 / 020	Matériel informatique - Administration générale - mise à niveau technique du système de sauvegarde	20 000,00
045	22970	21-21578 / 112	Autre matériel et outillage de voirie - disposition de sécurisation des manifestations - Police municipale	-35 956,00
120	11449	21-21318 / 312	Autres bâtiments publics - Arts plastiques et autres activités artistiques - école des arts	-10 000,00
120	26322	21-21318 / 412	Autres bâtiments publics - Stades - club house parc Berrens	-25 000,00
120	21631	21-2138 / 414	Autres constructions - Autres équipements sportifs ou de loisirs - haras	-90 000,00
280	11555	21-2188 / 422	Autres immobilisations corporelles - Autres activités pour les jeunes - Arcouade	-500,00
120	7993	21-2138 / 810	Autres constructions - Services urbains - services communs - centre technique municipal	-50 000,00
120	21558	21-2135 / 823	Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Espaces verts urbains - jardin Massey	-20 000,00
120	5571	21-21318 / 91	Autres bâtiments publics - Foires et marchés - halle Marcadieu	-20 000,00
			Chapitre 23 - Immobilisations en cours	-20 000,00
120	26330	23-2313 / 824	Constructions - Autres opérations d'aménagement urbain - parking Verdun	-20 000,00
			Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	150 500,00
030		27-274 / 01	Apport en compte courant d'associés - SEMLAT	150 000,00
280		27-275 / 01	Dépôts et cautionnements versés - Consigne	500,00
TOTAL				-148 956,00

FONCTIONNEMENT

Recettes

Svc.	Env.	Imputation	Libellé	Montant
030	1970	74-7411 / 01	Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations Etat - DGF - dotation forfaitaire - inscription complémentaire pour régularisation	146 000,00 146 000,00
030	25278	78-7815 / 020	Chapitre 78 - Reprises sur provisions (semi-budgétaires) Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	2 500,00 2 500,00
TOTAL				148 500,00

Dépenses

Svc.	Env.	Imputation	Libellé	Montant
			Chapitre 011 - Charges à caractère général	902 872,70
120	1632	011-60632 / 020	Fournitures de petit équipement - Administration générale	-5 500,00
025	1440	011-6064 / 020	Fournitures administratives - Administration générale	-4 500,00
115	2217	011-6068 / 020	Autres matières et fournitures - Administration générale	-30 000,00
120	1631	011-61558 / 020	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers - Administration générale	-1 400,00
030	13645	011-6156 / 020	Maintenance - Administration générale	-13 184,00
025	17129	011-6251 / 020	Voyages et déplacements - Administration générale	-300,00
025	22898	011-6256 / 020	Missions - Administration générale	-300,00
010	5553	011-6188 / 255	Autres prestations diverses - Services annexes de l'enseignement - échanges scolaires	-2 600,00
070	25180	011-6188 / 311	Autres frais divers - Expression musicale, lyrique et chorégraphique - manifestation "les Nougaresques"	-4 500,00
030	21635	011-611 / 816	Contrats de prestation de services - Autres réseaux et services divers	-786,30
030	26420	011-60636 / 811	Vêtements de travail - Reliquat ancien BA Eau et Assainissement	5 910,00
030	26418	011-637 / 811	Autres impôts, taxes et versements assimilés - Restitution taxes à l'Agence de l'eau et au délégataire Suez - Reliquat ancien BA Eau et Assainissement	960 033,00
			Chapitre 012 - Charges de personnel	-300 000,00
050	2235	012-6456 / 020	Versement au FNC du supplément familial de traitement - Administration générale	-22 000,00
050	22787	012-6417 / 313	Rémunération des apprentis - Théâtre	-13 000,00
050	22973	012-6417 / 020	Rémunération des apprentis - Administration générale	-13 500,00
050	24089	012-6417 / 822	Rémunération des apprentis - Voirie communale et routes	-6 500,00
050	738	012-6336 / 64	Cotisations au CNFPT - Crèches et garderies	-5 500,00
050	794	012-6336 / 211	Cotisations au CNFPT - Ecoles maternelles	-4 000,00
050	1082	012-6336 / 20	Cotisations au CNFPT - Enseignement - services communs	-2 200,00
050	1083	012-6336 / 212	Cotisations au CNFPT - Ecoles primaires	-1 400,00
050	1090	012-6336 / 313	Cotisations au CNFPT - Théâtres	-1 000,00
050	1098	012-6336 / 520	Cotisations au CNFPT - Interventions sociales - services communs	-1 000,00
050	1102	012-6336 / 816	Cotisations au CNFPT - Autres réseaux et services divers	-1 000,00
050	1103	012-6336 / 822	Cotisations au CNFPT - Voirie communale et routes	-3 600,00
050	1106	012-6336 / 823	Cotisations au CNFPT - Espaces verts urbains	-2 000,00
050	1113	012-6336 / 412	Cotisations au CNFPT - Stades	-1 200,00
050	1127	012-6336 / 020	Cotisations au CNFPT - Administration générale	-5 900,00
050	1133	012-6336 / 112	Cotisations au CNFPT - Police municipale	-1 600,00
050	3485	012-6336 / 020	Cotisations au CNFPT - Administration générale	-1 000,00
050	47	012-64111 / 020	Personnel titulaire - Rémunération principale - Administration générale	-50 000,00
050	4	012-64111 / 211	Personnel titulaire - Rémunération principale - Ecoles maternelles	-50 000,00
050	765	012-64131 / 64	Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies	-50 600,00
050	307	012-64131 / 422	Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes	-35 000,00
050	10364	012-64131 / 520	Personnel non titulaire - Rémunération principale - interventions sociales - services communs	-28 000,00
			Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	157 843,80
010	21604	65-651 / 020	Redevance pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 600,00
030	3550	65-6541 / 020	Pertes sur créances irrécouvrables (admissions en non-valeur)	21 283,26
370	7965	65-657361 / 20	Subvention de fonctionnement à la Caisse des écoles - soutien financier	150 000,00
030	1506	65-657362 / 520	Subvention de fonctionnement au CCAS - Interventions sociales - soutien financier	170 000,00
250	1825	65-6574 / 025	Subventions aux associations - Divers	-46 889,46
200	1587	65-6574 / 33	Subventions aux associations - Culture	-7 200,00
080	1604	65-6574 / 40	Subventions aux associations - Sports	2 950,00
400	1509	65-6574 / 520	Subventions aux associations - Social	-9 500,00
030	1839	65-6574 / 95	Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	-125 400,00
			Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	401 938,75
030	22969	67-67442 / 90	Participation à "Tarbes Expos Pyrénées Congrès" - Obligations de service public	391 000,00
010		67-6718 / 020	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 938,75
			Chapitre 68 - Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	422 876,79
030	25208	68-6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances douteuses)	422 876,79
			Chapitre 022 - Dépenses imprévues	-1 229 354,44
030	19414	022 / 01	Dépenses imprévues	-1 229 354,44
030	2233	023	Virement à la section d'investissement	-207 677,60
TOTAL				148 500,00

15 - RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT EN 2020

La ville de Tarbes a mis en place depuis 2001 une gestion active de sa dette. Celle-ci a guidé ses choix dans les négociations qu'elle a menées et les contrats qu'elle a souscrits pour ses financements.

Elle a utilisé des instruments financiers définis par la circulaire NOR/INT/B/92/00260/C du 15 septembre 1992, complétée par la circulaire NOR/LB2/B/03/10032/C du 4 avril 2004, relative à l'utilisation des instruments financiers.

La circulaire interministérielle NOR/IOC/B/101/5077/C du 25 juin 2010 a rappelé l'attention sur les risques inhérents à la gestion active de la dette par les collectivités territoriales, et l'état de droit sur le recours aux produits financiers et aux instruments de couverture du risque financier. Elle préconise aussi l'établissement d'un rapport annuel sur la gestion de la dette.

Présenté depuis 2010 en Conseil municipal, il s'inscrit dans une volonté de transparence vis-à-vis des élus et des citoyens, et permet notamment de mieux éclairer les enjeux exposés à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

Dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires, il est proposé au Conseil municipal de prendre connaissance et de prendre acte du présent rapport d'information sur l'état de la dette, les opérations financières réalisées en 2020 et les perspectives de gestion.

1 – BILAN DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 2020

1.1. Financements nouveaux

La Ville n'a pas rencontré de difficultés pour financer ses projets d'investissements en 2020.

Une première consultation a été lancée fin septembre pour un montant de 6 M€. Les financements souscrits sont les suivants :

Budget	Opération	Flux nouveaux 2020	
	Reliquataire 2019*	Première consultation	Première consultation
Organisme prêteur	Principal La Banque Postale	Principal La Banque Postale	Principal Crédit Agricole
Capital	5 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €
Durée	15 ans	15 ans	15 ans
Nature du taux	Fixe	Fixe	Fixe
Niveau du taux	0,66 % trim Base 30/360	0,43 % trim Base 30/360	0,42 % trim Base exact/360
Amortissement du capital	Constant	Constant	Constant
Niveau de risque	1A	1A	1A

(*) emprunt d'équilibre 2019 ayant fait l'objet d'un reste à réaliser sur 2020

Une deuxième consultation est actuellement en cours pour couvrir le besoin résiduel à hauteur de 4,2 M€ (« emprunt d'équilibre »).

1.2. Arbitrages

La Ville a réalisé quelques arbitrages de taux ou d'indexation de taux pour garantir des taux à 0 % sur 2020 et des taux très bas sur les années suivantes.

1.3. Remboursements

Capital remboursé	6 488 938,28 €
Intérêts versés	1 019 399,32 €

Dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement, 274 020,04 € en capital et 24 799,46 € en intérêts sont remboursés par la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées au titre des emprunts non transférés.

2 – ENCOURS DE DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2020 – TOUS BUDGETS CONSOLIDÉS

2.1. Situation générale

ELEMENTS DE SYNTHESE	Capital restant dû au 31 déc. 2020	Capital restant dû au 31 déc. 2019	Variation
Encours général	59 245 367,71 €	54 734 306,04 €	Hausse (*)
Nombre d'emprunts	44	41	Hausse
Taux moyen	1,62 %	1,88 %	Baisse
Durée résiduelle moyenne	10 ans et 4 mois	10 ans	Hausse
Vie moyenne résiduelle	5 ans et 4 mois	5 ans et 2 mois	Hausse
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	69,3 %	69,4 %	Baisse
Ratio d'endettement (encours de dette / CAF brute)	5,63 ans	5,68 ans	Baisse

(*) Les prêts souscrits fin 2020 pour 4,2 M€ feront l'objet d'un reste à réaliser sur l'exercice 2021

Ces éléments viennent attester un pilotage sérieux et responsable, gage d'une gestion prudente et d'une bonne santé financière. La mise en restes à réaliser permet de lisser les besoins au plus près des engagements qui seront réalisés ultérieurement.

2.2. Répartition par budgets

La dette globale est répartie sur les différents budgets comme suit :

BUDGETS	Capital restant dû au 31 décembre 2020	Capital restant dû au 31 décembre 2019	Part de l'encours
Ville (ou Principal)	57 122 519,73 €	51 064 858,34 €	96,42 %
Eau et Assainissement		1 174 312,97 €	
Restauration collective	292 624,46 €	361 296,99 €	3,58 %
Espace Brauhauban	1 830 223,52 €	2 133 837,74 €	

La dette est classifiée comme suit sur la grille Gissler (risque budgétaire et financier allant du 1A pour le moins risqué au 6F pour le plus risqué) :

Classement 1A (risque le plus faible) : 100 % de l'encours soit 59 245 367,71 €

2.3. Répartition par prêteurs

ORGANISMES PRETEURS	Encours au 31/12/2020	Part
Société Générale	19 436 928,58 €	32,81 %
Sté Financement Local	14 810 666,45 €	25,00 %
Crédit Agricole - CACIB	12 059 091,34 €	20,35 %
Caisse d'Épargne	5 027 836,73 €	8,49 %
La Banque Postale	4 586 666,69 €	7,74 %
Royal Bank of Scotland	1 011 827,27 €	1,71 %
Crédit Coopératif	914 821,06 €	1,54 %
Caisse Dépôts Consignations	763 243,42 €	1,29 %
Crédit Foncier de France	397 224,00 €	0,67 %
Crédit Mutuel	237 062,17 €	0,40 %

3 – VENTILATION PAR TYPE DE TAUX AU 31 DÉCEMBRE 2020 – TOUS BUDGETS CONSOLIDÉS

TYPE DE TAUX	Classification GISSLER	Nombre d'emprunts	Part de l'encours au 31/12/2020	Part de l'encours au 31/12/2019	Variation
Taux fixe	1A	32	82,52 %	78,82 %	Hausse
Taux indexés		12	17,48 %	21,18 %	Baisse

TYPE DE TAUX	Taux moyen au 31/12/2020	Taux moyen au 31/12/2019	Variation
Taux fixe	1,84 %	2,24 %	Baisse
Taux indexés	0,57 %	0,56 %	Hausse

3.1 - La dette à taux fixe augmente pour atteindre 82,52 % de l'encours, soit 48 888 052,39 €.

Les emprunts à taux fixe permettent une meilleure visibilité budgétaire, en protégeant la collectivité contre les effets d'une hausse des taux.

Voici la répartition de l'encours en fonction des niveaux de taux actuariel résiduel :

TAUX FIXE APPLIQUÉ	Encours à taux fixe concerné	
	Capital restant dû au 31/12/2020	Part
0 à 1 %	26 526 753,37 €	54,26 %
1 à 2 %	6 814 821,14 €	13,94 %
2 à 3 %	3 598 710,69 €	7,36 %
3 à 4 %	8 405 765,12 €	17,19 %
4 à 5 %	737 062,09 €	1,51 %
>5%	2 804 939,98 €	5,74 %

3.2 - La dette à taux indexés baisse et représente 17,48 % de l'encours, soit 10 357 315,32 €.

Les emprunts à taux variable permettent aujourd'hui de réduire le taux moyen payé par la Ville en profitant d'index bas.

Le taux moyen constaté sur l'exercice ressort à 0,57 % du fait de taux courts exceptionnellement bas et de marges également en baisse.

Voici la répartition de l'encours par index :

TAUX VARIABLE APPLIQUÉ (auquel se rajoute la marge)	Cotation ou valeur du jour (repères de marché)	Encours à taux variable concerné	
		Capital restant dû au 31 décembre 2020	Part
EURIBOR (3, 6 ou 12 mois)	-0,52 % (3 mois)	9 424 358,90 €	91,00 %
TAM/TAG	-0,46 %	397 224,00 €	3,83 %
LIVRET A	0,50 %	535 732,42 €	5,17 %

Enfin, le dernier tableau permet de récapituler l'évolution de la dette depuis 2000. Le désendettement a été constant, l'encours passant (tous budgets consolidés) de 96,62 millions d'euros au 1^{er} janvier 2001 à 59,25 millions d'euros au 31 décembre 2020, soit une diminution de 36 %.

Le poids de l'encours de dette par habitant a été fortement réduit, passant de 1 958 € en 2000 à 1 307 € en 2020, et ce en dépit de la baisse de population connue ces dernières années.

En données comparées, pour ce qui relève du budget principal, ce ratio tombe à 1 220 € mais reste toutefois supérieur à la moyenne de la strate (1 032 €/hab).

Le poids des investissements par habitant augmente significativement et se situe au-dessus de la moyenne de la strate.

Il vient justifier le réendettement amorcé permettant de soutenir le programme d'investissement indispensable pour assurer l'avenir de la Ville, dans un contexte particulièrement favorable de taux d'intérêts bas.

En conclusion, malgré une situation peu enviable en matière d'endettement voici encore quelques années, la Ville a su rétablir ses ratios au prix d'une gestion rigoureuse au quotidien accompagnée d'une gestion active et dynamique de sa dette. Pour soutenir l'effort d'investissement, la Ville a recours à un endettement mesuré tout en maîtrisant son épargne de gestion afin de ne pas trop pénaliser la fiscalité.

16 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Conformément à l'article L 5211-36 du Code général des collectivités territoriales, un débat sur les orientations budgétaires doit être organisé dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Ce débat permet de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent le budget primitif.

Le débat se déroule dans les conditions fixées au règlement intérieur de la collectivité ; il ne constitue toutefois qu'une étape préliminaire à la procédure budgétaire et ne présente aucun caractère décisionnel.

La préparation budgétaire s'achèvera par l'examen des budgets primitifs, qui seront soumis à l'approbation du Conseil municipal le 18 janvier 2021.

Afin de présenter les conditions d'élaboration des budgets primitifs, le rapport vise à informer le Conseil municipal de l'évolution des données économiques nationales et des orientations de l'État pour le secteur public local, de la situation financière de la ville (avec notamment des éléments de prospective), de la stratégie financière et des priorités envisagées en fonctionnement et en investissement, au regard d'une première approche des équilibres budgétaires.

En application de la loi NOTRe, ce rapport doit désormais également présenter, pour les villes de plus de 10 000 habitants, un certain nombre d'informations relatives à la gestion des ressources humaines : structure et évolution des effectifs, structure et évolution des dépenses de personnel, éléments relatifs aux rémunérations et aux avantages en nature. Ces informations sont présentées sous la forme d'une annexe.

Sur avis favorable de la commission Administration générale, Finances, Ressources humaines et Commande publique du 7 décembre 2020, il est proposé au Conseil municipal de débattre des principales orientations budgétaires, sans que cela ne donne lieu à un vote, en s'appuyant sur la note explicative de synthèse proposée ci-après.

Documents remis :

- *note explicative de synthèse – annexe 1 ;*
- *prospective (chaîne de l'épargne) – annexe 2 ;*
- *annexes présentant les informations relatives à la gestion des ressources humaines – annexe 3 ;*
- *programme pluriannuel d'investissements (provisoire) – annexe 4 ;*
- *états relatifs aux effets de la crise sanitaire sur les dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal – annexe 5.*

Le rapport sur l'état de la dette et l'évolution de l'endettement sera présenté par ailleurs dans un point distinct de l'ordre du jour.

Le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape politique du cycle de préparation budgétaire, qui se terminera le 18 janvier 2021 par la présentation et le vote des budgets primitifs 2021 (budget principal et budgets annexes).

Les services ont été sollicités en septembre 2020 afin de constituer une base de propositions conformes au projet de mandat. C'est sur ce fondement que la stratégie budgétaire à retenir sera débattue durant la présente séance du conseil municipal, avant élaboration définitive des projets de budgets primitifs.

L'objectif est d'assurer les financements permettant de mobiliser les efforts budgétaires sur les priorités inscrites dans le programme politique : santé, politique sociale, transition énergétique, éducation, sécurité...

Le présent rapport vise à identifier les marges de manœuvre budgétaires mobilisables en tenant compte :

- des financements de l'État pour le secteur public local (tels qu'inscrits sur le projet de loi de finances avec les réformes en cours) ;
- des grands axes de gestion qui guident la municipalité depuis 2001 de manière à maintenir si possible dans le contexte actuel, la situation financière de la ville (modernisation, soutien à l'investissement, maîtrise des dépenses de fonctionnement, modération de la pression fiscale, maintien d'une épargne de gestion positive, ...) ;
- des facteurs externes (crises sanitaire, sociale, économique nous incitant à revoir nos pratiques, prioriser nos dépenses et mobiliser des financements supplémentaires) ;
- des besoins nouveaux avec notamment les exigences tant des citoyens (un service public irréprochable, une fiscalité modérée,) que des acteurs économiques (priorité à l'investissement public local)



Conseil municipal du 14 décembre 2020

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021



Pôle Prospective, Administration générale et Ressources
Service Finances, Évaluation, Conseil et Gestion



Document établi le 7 décembre 2020

1. LES PRINCIPALES ORIENTATIONS NATIONALES CONCERNANT LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Les orientations budgétaires dépendent des dispositions financières relatives aux collectivités territoriales du bloc communal contenues dans la loi de finances pour 2021 qui sera votée en fin d'année.

En effet, les finances publiques ont été fortement affectées en 2020 par la crise économique et sanitaire et l'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise.

1.1. Un projet de loi de finances ambitieux dans un contexte dégradé

Le PLF 2021 est forcément exceptionnel du fait de la crise sanitaire, et se situe dans la lignée des 4 lois de finances rectificatives pour 2020. Il prend en compte les prévisions économiques suivantes :

- un déficit public pour 2020 supérieur à 10 % et attendu à 6,7 % pour 2021 du fait du portage d'un plan de relance de 100 Mds€ (prévu sur deux ans, dont 42 Mds € décaissés en 2021) ;
- un solde budgétaire à -195,2 Mds€ pour 2020, soit une moindre dégradation qu'anticipé au PLF rectificatif n°3 de 2020 (-225 Mds€), et estimé à -152,8 Mds€ pour 2021 ;
- un rebond de croissance de 6 % dès l'an prochain après une chute de PIB attendue de 10 % cette année ;
- une dette publique qui s'envolerait vers 120 % du PIB.

La priorité est de répondre à l'urgence immédiate en donnant tous les moyens en faveur de la relance, y compris par la poursuite des diminutions des prélèvements obligatoires sur les ménages et sur les entreprises, tout en préparant la France de 2030 dans un contexte inédit depuis la crise de 1929.

1.2. Les collectivités territoriales seront accompagnées, et les communes fiscalement protégées des effets de la crise

Les attentes des collectivités sont fortes, à commencer par les villes-centre, qui ont été confrontées à des pertes de recettes tarifaires importantes durant l'année 2020, d'autant plus que la loi de finances rectificative n° 3 pour 2020 n'a apporté qu'une réponse partielle. Alors que l'impact budgétaire et financier de la crise sanitaire produit encore ses effets, une quatrième rectification de la loi de finances pour 2020 est prévue d'ici la fin de l'année.

A la lecture du PLF 2021, la priorité n'est clairement plus de continuer à maîtriser la dette et les déficits publics, dans le respect de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPFP), mais d'encourager à porter des politiques contracycliques à même de soutenir le tissu économique et de pallier les conséquences territoriales des différentes crises pour les habitants et les acteurs associatifs.

En conséquence les contrats dits de Cahors, porteurs de la trajectoire de maîtrise des dépenses locales de fonctionnement (+1,2 %) et de la réduction annuelle du besoin de financement des grandes collectivités sont suspendus.

Au niveau du **plan « France relance »**, une partie du dispositif est réservée au bloc communal et aux départements par affectation déconcentrée des crédits au niveau des préfets. Les objectifs du plan sont le verdissement de l'économie, l'amélioration de la compétitivité des entreprises, le soutien aux plus fragiles, et pour les collectivités des missions d'aménagement du territoire. Ainsi, l'Etat veut rendre la territorialisation du plan de relance la plus efficace, et donc la plus visible possible, en liaison avec divers opérateurs (agence nationale de la cohésion des territoires, programmes « Action cœur de ville » et « Territoires d'industrie », ...)

Sur le plan de **la fiscalité directe locale**, le PLF 2021 intègre la compensation « à l'euro près » de la baisse des ressources pour les collectivités locales concernant les impôts dits de production (-10 Mds€ sur les impôts économiques locaux).

Par ailleurs, le 1er janvier 2021 commencera à s'appliquer la nouvelle architecture fiscale pour les impôts ménages définie dans la loi de finances précédente (pour ce qui concerne les communes, suppression définitive du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, avec compensation par reprise de la part départementale de TFPB et application d'un coefficient correcteur évolutif).

Pour la ville de Tarbes, les conséquences de ces diverses réformes sont plutôt neutres : le désormais produit unique de fiscalité directe avec pouvoir de taux qu'est la TFPB n'est pas sensible au contexte économique, les effets des réformes au niveau des bases fiscales étant compensés. Le coefficient de revalorisation des bases s'établit pour 2021 à 0,3 %, en rapport avec l'inflation.

Les **dotations** de fonctionnement seront stabilisées à commencer par la dotation générale de fonctionnement (DGF). Ainsi la trajectoire de la loi pluriannuelle sur les finances publiques locales 2018-2022 est maintenue.

Les dotations d'investissement sont maintenues à leur niveau comme la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) qui a été renforcée courant 2020.

En résumé :



Enfin, voici diverses réformes ou mesures plus minoritaires contenues dans le PLF 2021 et qui intéressent l'échelon communal et donc la ville de Tarbes :

- la gestion des taxes d'urbanisme est transférée des directions départementales des territoires vers les directions départementales des finances publiques ;
- le produit des taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TLCFE) devient national ; les collectivités territoriales seront bénéficiaires d'une fraction du produit d'une taxe nationale désormais unique, ceci afin de mettre en conformité le droit fiscal français avec les directives européennes) ;
- la gestion du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sera automatisée avec mise en œuvre progressive sur trois ans, ce qui implique une rigueur accrue dans les imputations comptables

2. LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRINCIPAL 2021 DE LA VILLE DE TARBES

Le contexte de préparation du budget principal 2021 est autant particulier qu'il est inédit. En effet, les effets de la crise sanitaire et du premier confinement sur les comptes communaux de l'année 2020 ne sont pas définitivement connus, mais la renonciation à divers produits courants et surtout l'accompagnement financier de divers satellites et acteurs associatifs constituent autant d'efforts qui devront être mesurés, s'ils ont vocation à être reconduits. En effet, il est difficile d'anticiper la sortie de crise sanitaire due à l'épidémie de Covid-19, alors que notre commune est entrée dans la crise en bonne santé financière.

Il s'agit avant tout d'une crise de recettes, car pour ce qui est du budget communal des abandons en la matière ont dû être retenus, et pour les divers satellites c'est leur absence de recettes qui a conduit à solliciter une participation financière exceptionnelle de la ville.

Pour l'année 2021, la collectivité souhaite tout à la fois engager son programme politique en matière d'équipements, préserver au mieux l'épargne de gestion (autofinancement), répondre aux besoins de protection face à la crise économique engendrée par la situation sanitaire, s'abstenir de recourir au levier fiscal par l'augmentation du taux de TFPB, et maintenir autant que possible les grands axes de gestion volontaristes et responsables engagés depuis 2001.

Pour le fonctionnement, la maîtrise des dépenses doit se faire à qualité constante de services publics rendus, tout en rendant des crédits disponibles pour soutenir les associations, voire les satellites les plus fragilisés.

Pour l'investissement, le programme se veut encore ambitieux pour l'avenir, et porteur de projets structurants et stratégiques, gages de l'attractivité commerciale et résidentielle de notre Ville. La valorisation du patrimoine bâti, l'amélioration des équipements et réseaux seront financées par la mobilisation du meilleur autofinancement possible, par la recherche accrue de subventions et par un recours assumé et amplifié à l'endettement en période de taux bas.

Les choix budgétaires affichent clairement le choix de rendre la Ville plus attractive, avec le dispositif « Action Cœur de ville », pour encourager les commerces et les habitants de l'aire urbaine à considérer que la meilleure qualité d'implantation se trouve sur le territoire de la ville-centre de l'agglomération, et les investisseurs à venir exprimer leurs ambitions sur le territoire d'une ville à la qualité de vie indéniable et aux potentiels à accroître.

2.1. Une section de fonctionnement à stabiliser

La section de fonctionnement ne pourra être équilibrée que par la maîtrise absolue des dépenses de fonctionnement et par une évaluation aussi prudente que sincère des recettes de fonctionnement.

AV Un objectif : maîtriser absolument les dépenses de fonctionnement

Les trois premiers postes de dépenses de fonctionnement sont constitués par la masse salariale, les subventions et participations, et enfin les charges à caractère général. À la lecture compte administratif 2019, cet ensemble compte pour plus de 95 % des dépenses réelles de fonctionnement. Si leur évolution à la baisse est impossible du fait de leur rigidité naturelle, les efforts de la collectivité visent à contenir leur évolution.

Les deux axes majeurs retenus dans le plan pluriannuel défini pour la durée du mandat concernent la valorisation professionnelle et le développement des compétences des agents municipaux.

Ce dernier intègre par ailleurs le plan égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour les trois prochaines années avec une action prioritaire visant à traiter les écarts de rémunération. Le levier principal consiste à mettre en place un régime indemnitaire lié au poste et non plus au grade. La mise en œuvre progressive du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) conduit à prévoir pour l'année 2021 l'inscription d'un crédit de 0,4 M€.

La mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique (PPCR) va s'achever sur le prochain exercice et a pour conséquence des revalorisations indiciaires au 1^{er} janvier pour un montant de 0,1 M€.

L'harmonisation de la durée légale du travail dans la fonction publique territoriale doit être réalisée dans les prochains mois avec une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2022. Cette réforme vise à fixer les 1607 heures comme moyenne effective de travail quand aucune sujétion ne justifie un régime inférieur, ainsi qu'à moderniser l'organisation du travail pour mieux s'adapter aux besoins des usagers.

La part des heures supplémentaires payées par la ville de Tarbes devra baisser grâce au recours à du personnel vacataire ou intérimaire et fera l'objet d'un examen dans le cadre de l'étude qui sera conduite sur le temps de travail dès le premier trimestre.

En 2021, une enveloppe de 0,31 M€ est inscrite pour quelques recrutements suite à la volonté municipale d'accroître les effectifs de la police, de créer un service habitat, de renforcer les services supports de la collectivité : Finances, Informatique et Ressources humaines confrontés à de nouvelles contraintes techniques et juridiques.

Enfin, la masse salariale du budget Ville enregistre une augmentation de 3,29 % par rapport à l'année précédente (BP 2020 : 31,2 M€) liée aux mesures énoncées ci-dessus.

b/ Les subventions, participations et interventions extérieures constituent le deuxième poste de dépenses de fonctionnement (23,3 % des dépenses réelles de fonctionnement, compte administratif 2019). L'effort budgétaire est nécessaire : la municipalité fait le choix volontariste d'accompagner les structures qui participent activement à l'amélioration et au développement de notre territoire. Une grille directrice devra être étudiée pour l'attribution des subventions.

La trajectoire observée ces dernières années démontre un effort soutenu et maîtrisé des financements destinés aux établissements publics et aux associations concernés, forces vives du territoire, créateurs de lien social et humain, en prolongement de l'action publique municipale, sans compter l'ensemble des équipements municipaux mis gracieusement à disposition.

L'inscription budgétaire pour l'année 2021 devrait au moins être conforme au budget primitif 2020 (13 millions d'euros), établissements publics et associations confondus. Le coût des mises à disposition des moyens devra être communiqué pour valorisation et appréciation du soutien réel apporté par la collectivité, et inscrit dans les comptes des structures associatives.

○ ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

L'équilibre du budget primitif du CCAS va être assuré par la mobilisation d'une subvention du Budget principal qui devrait s'élever à 1,9 M€. Une ventilation analytique sera proposée de manière à mieux percevoir l'effort budgétaire pour chacun des postes d'activité (action sociale, portage de repas, petite enfance, ...), nécessitant à chaque fois des moyens financiers et humains.

Par ailleurs, les subventions aux associations porteuses de projets de solidarité seront pérennisées (0,1 M€), afin de confirmer le soutien à l'action sociale et solidaire la meilleure possible, destinée à accompagner nos concitoyens les plus fragiles.

○ EDUCATION ET JEUNESSE

La Ville maintient son effort en direction de la jeunesse, avec une subvention globalisée à la Caisse des écoles stabilisée autour des 5 M€, permettant de compléter le financement des différentes missions de l'établissement public auprès des élèves tarbais et non-tarbais. Là aussi, la subvention sera présentée avec une ventilation analytique par poste d'activité (restauration scolaire, péri et extra-scolaire, projet de réussite éducative), nécessitant à chaque fois des moyens financiers et humains.

Cet effort conséquent est renforcé par des subventions à diverses coopératives scolaires et aux écoles privées à hauteur de 0,2 M€, et vient compléter tout le dispositif porté sur le budget de la Ville pour maintenir la qualité d'accueil de nos établissements scolaires et de nos centres de loisirs.

A noter que ces efforts vont être complétés par un positionnement de crédits permettant d'assurer la poursuite des programmes de la démarche « Education au développement durable » (destinée aux enfants des écoles primaires avec l'appui du centre de vacances de Payolle), du service « Jeunesse Vie citoyenne », de l'Éducation nationale et des divers partenaires qui accompagnent de nombreux jeunes de Tarbes et de son agglomération. Bien entendu, l'exécution des divers programmes est conditionnée par la situation sanitaire du moment.

○ SPORT

Les subventions à destination des clubs sportifs permettent de soutenir les principales forces vives de la vie associative tarbaise, génératrices de lien social, d'activité, du bien vivre ensemble et du développement par le sport. L'inscription budgétaire correspondante devrait atteindre 1,3 M€, avec effort destiné principalement aux structures associatives des clubs de haut niveau (Stado-TPR, TGB, UTL, TPF).

Pour rappel, l'ensemble des clubs bénéficie gracieusement des installations sportives municipales.

○ CULTURE

Le soutien financier en direction du monde culturel va non seulement être préservé, mais également amplifié.

Tout d'abord, la contribution à l'Ecole supérieure d'Art et de Design des Pyrénées (ESAD), est maintenue à 835 000 € formalisée par une nouvelle convention triennale 2021-2023.

De même, l'effort à destination des associations culturelles sera porté à environ 0,35 M€, pour répondre aux besoins d'accompagnement, nombre d'entre elles ayant été privées de représentations sur l'année 2020.

○ ASSOCIATIONS GENERALISTES

Le soutien financier aux associations généralistes et associations d'anciens combattants sera maintenu autour de 0,12 €.

Là aussi, chaque association bénéficie de la mise à disposition des moyens humains, matériels et en équipements de la collectivité.

○ ATTRACTIVITE - ANIMATIONS

La municipalité va continuer si possible à accompagner l'offre événementielle faisant de Tarbes une ville attractive et animée par des manifestations de renommée portées par le monde associatif (Equestria, Tarbes en Tango, Tarba en canta), après une année 2020 marquée par l'annulation de presque toutes les animations. Ainsi, les diverses associations continueront à être soutenues pour une enveloppe globale d'environ 0,6 M€, y compris l'office de tourisme municipal.

○ SDIS

La contribution au SDIS en 2021 sera du même niveau que pour l'année 2020, soit 2,17 M€.

○ AUTRES PARTICIPATIONS

Diverses participations sont par ailleurs prévues, par exemple pour soutenir la ligne aérienne vers Paris-Orly (environ 0,2 M€) ou l'école des métiers.

c/ Les **dépenses courantes des services** constituent le troisième poste de moyens de fonctionnement de la collectivité (15,6 % des dépenses réelles de fonctionnement, selon le compte administratif 2019) et correspondent aux divers achats et prestations de services. Conformément au débat d'orientations budgétaires de l'an dernier, ce poste de dépenses doit être plafonné si possible.

Ce poste de dépenses est passé durant la dernière mandature de 7,5 M€ à près de 9 M€, avec une hausse marquée essentiellement sur les deux dernières années, notamment du fait de ré-imputations comptables d'opérations d'investissement en opérations d'entretien courant. Les inscriptions budgétaires représenteront 9,6 millions d'euros.

Les services ont reçu pour consigne de reconduire au mieux leurs crédits.

Les seules augmentations correspondront soit à des ré-imputations comptables, soit à des dépenses incompressibles (taxes foncières), soit à des dépenses supplémentaires dont l'engagement est rendu nécessaire (normes, sécurité, maintenance, équipements courants liés à la protection des agents et du public dans le contexte de crise sanitaire, coûts divers dus à la prolongation des mesures sanitaires...)

d/ Les autres postes de dépenses

Les **charges financières** sont stabilisées, malgré le recours accru à l'emprunt sur l'exercice 2020 mais avec des taux historiquement bas.

En prospective pluriannuelle, l'augmentation du recours à l'endettement pour financer la politique ambitieuse d'investissements est inévitable mais maîtrisée. Elle passe par une souscription de nouveaux contrats de prêt supérieure en montant aux remboursements en capital réalisés annuellement. La faiblesse des taux d'intérêts constitue une opportunité majeure.

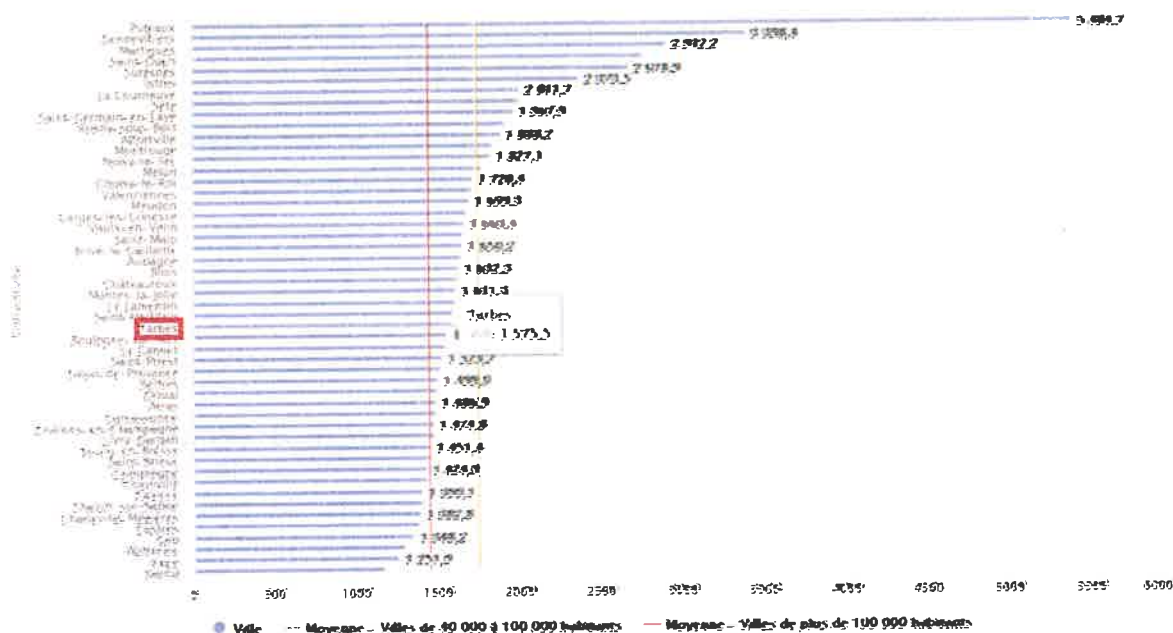
Par ailleurs, la souscription éventuelle à une ligne de trésorerie ne devrait pas non plus bouleverser ce poste pour les mêmes raisons.

Les **charges exceptionnelles** vont être stabilisées : l'engagement vis-à-vis de la SEMI-Tarbes dans le cadre du protocole avec la CGLLS s'est achevé en 2020. Par contre, il est inévitable que la régie personnalisée « Tarbes Expos Pyrénées Congrès » vienne solliciter en cours d'année une demande de participation de la part du budget de la Ville, pour les fortes pertes d'activité dues à la crise sanitaire.

La projection prospective de la section de fonctionnement nécessite que les efforts de gestion de la Ville doivent être renforcés afin de préparer les années à venir. Sans pilotage au plus fin des divers postes, l'épargne de gestion risque de devenir négative. Or, la collectivité ne veut en aucun cas être conduite à proposer des choix de dégradation de services publics ou des hausses significatives de fiscalité ou de tarifs de manière arbitraire.

Enfin, une circulaire parue en août 2020 est venue détailler les adaptations budgétaires et comptables des dépenses à caractère sanitaire. Il est ainsi proposé un dispositif de comptabilisation spécifique des charges liées à la crise sanitaire (frais spécifiques, soutien au tissu économique, soutien en matière sociale, surcoûts sur les contrats de commande publique, majoration de subventions d'équilibre des budgets annexes ou des contributions ou subventions à d'autres structures), avec possibilité d'étalement sur plusieurs exercices. La Ville s'engage dans cette démarche.

B/ Une évaluation prudente et sincère des recettes de fonctionnement



Recettes réelles de fonctionnement par habitant, villes de 40 à 50 000 habitants (année 2019, source <https://data.cabine-tsi.fr>)

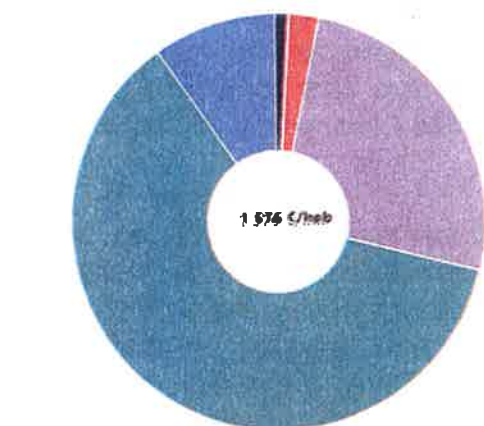
● Fonctionnement - Structure des recettes de fonctionnement 2019 (en euros par habitant)

Structure des recettes de

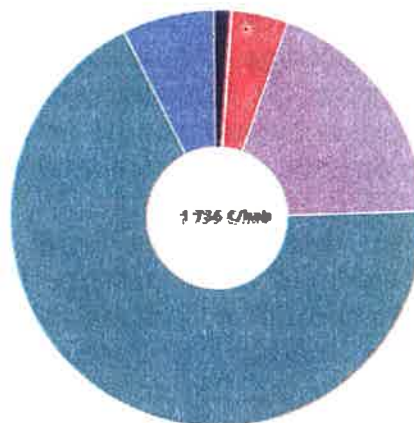
Tarbes

Structure des recettes de

Moyenne Villes 40 000 à 100 000 habitants



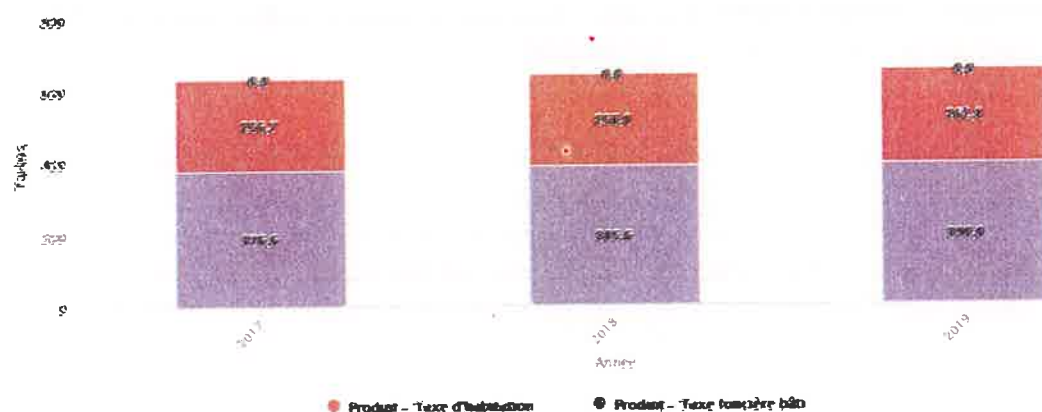
● Autres produits de gestion courante ● Autres recettes de fonctionnement
● Dotations et participations ● Impôts et taxes
● Produits des services du domaine et ventes diverses



● Autres produits de gestion courante ● Autres recettes de fonctionnement
● Dotations et participations ● Impôts et taxes
● Produits des services du domaine et ventes diverses

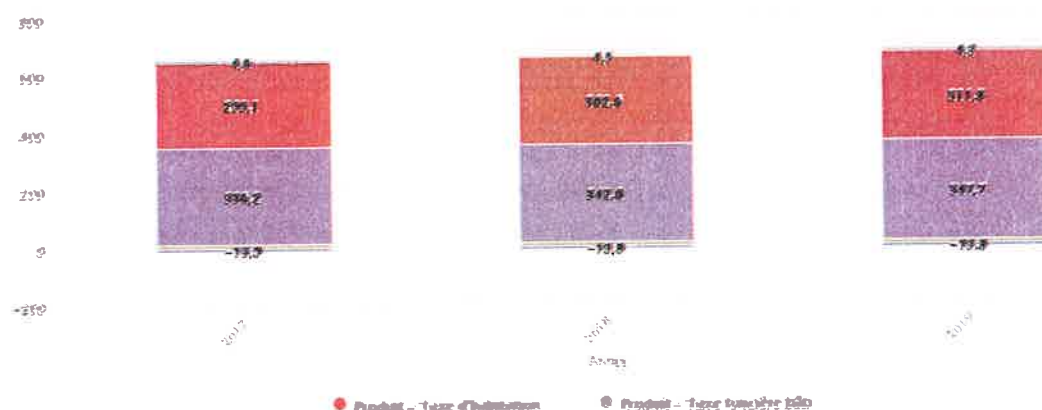
a/ Les **recettes fiscales** constituent le premier poste de recettes de fonctionnement (environ 47 % des recettes réelles de fonctionnement à la lecture du compte administratif 2019, soit 30,6 M€).

● Structure du produit fiscal total (en euros par habitant)



Comparer avec

Moyenne Villes 40 000 à 100 000 habitants



En considérant que l'effet de la réforme est parfaitement neutre au niveau de cette ressource fiscale, il est projeté pour 2021 un produit de la fiscalité directe locale au même niveau qu'au budget primitif 2020, soit 28,1 M€.

L'application du coefficient de revalorisation nominale des bases fiscales, fixé à 0,3 %, devrait produire un effet marginal du fait de la faible inflation, et il convient de noter que les taux de fiscalité de la TFPB et de la TFNB ne seront pas augmentés.

La commune réalise d'important efforts par l'application de nombreuses exonérations partielles ou totales de bases pour des publics spécifiques, de droit ou par choix volontariste :

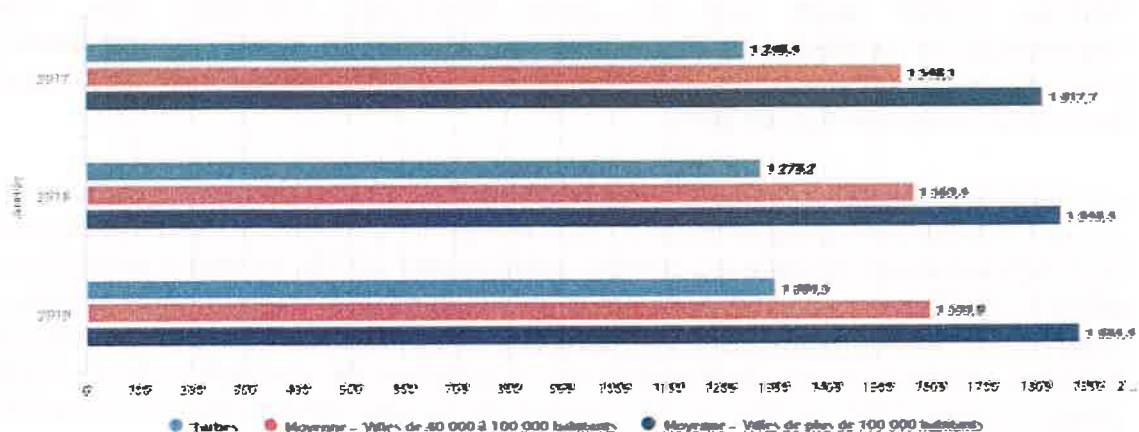
- abattement de 30 % pour les logements locatifs des HLM et SEM dont le propriétaire est signataire d'un contrat de ville avec convention annexée au contrat (environ 0,3 M€) ;
- exonération des personnes âgées de plus de 75 ans et de condition modeste (environ 0,3 M€) ;
- exonération long terme des logements neufs financés par subvention ou prêt (environ 0,5 M€)

- exonération long terme des logements neufs des HLM ou financés « pour plus de 50/30 % » par des prêts aidés ou avec un contrat de location accession (15 ans) (environ 0,07 M€)

● Bases d'imposition effectives (en euros par habitant)

Sélection :

Bases effectives d'imposition - Taxe foncière bâti

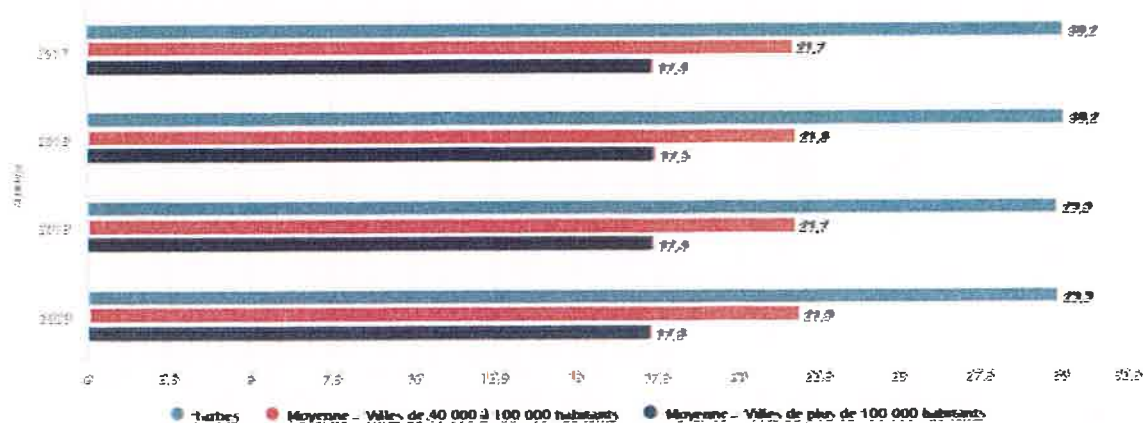


Les bases fiscales étant plus faibles que la moyenne des collectivités de la strate, l'obtention d'un produit comparable ne peut se faire qu'en appliquant un taux plus élevé.

● Taux d'imposition (en %)

Sélection :

Taux voté - Taxe foncière bâti



Pour les contribuables faisant partie des 20 % les plus aisés, la perception de la taxe d'habitation résiduelle sur les résidences principales est désormais assurée au profit de l'État jusqu'à son extinction.

La commune continue à percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il convient de relever que suite à la réforme, une majeure partie de la population ne sera plus contributrice sur le plan fiscal aux ressources de la commune.

Enfin, la taxe d'habitation sur les logements vacants est maintenue sous la forme d'une taxe sur les locaux vacants, avec un gel de l'ensemble des délibérations afférentes jusqu'en 2023. Le service habitat connaît les bases fiscales correspondant aux biens immobiliers, aussi un dialogue va être engagé avec les propriétaires de manière à identifier les freins à la mise en location des logements concernés. Si la démarche d'accompagnement et de sensibilisation se trouve dénuée d'effet, alors que les biens concernés répondent aux critères réglementaires et sanitaires d'une mise sur le marché locatif, il n'est alors pas exclu de mettre en place la taxe sur les locaux vacants, comme mise en place pour les locaux commerciaux vacants.

Cette fiscalité directe locale est complétée par l'attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération (9,1 M€ soit environ 14 % des recettes réelles de fonctionnement figurant au compte administratif 2019), et vise à neutraliser les effets budgétaires depuis le passage à la taxe professionnelle unique et suite aux divers transferts de compétences. En tenant compte de transferts de compétences les plus récents, et de l'intégration de la dotation de solidarité communautaire versée depuis 2016 au titre de la politique de la ville, elle devrait se retrouver au même niveau.

Pour ce qui est de la fiscalité indirecte, l'exposition à la conjoncture économique est avérée.

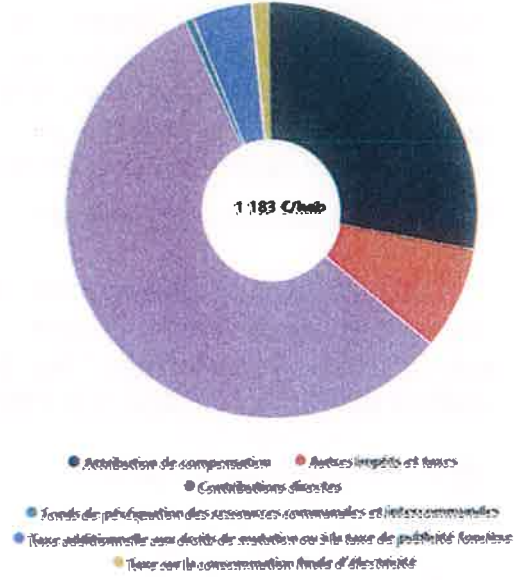
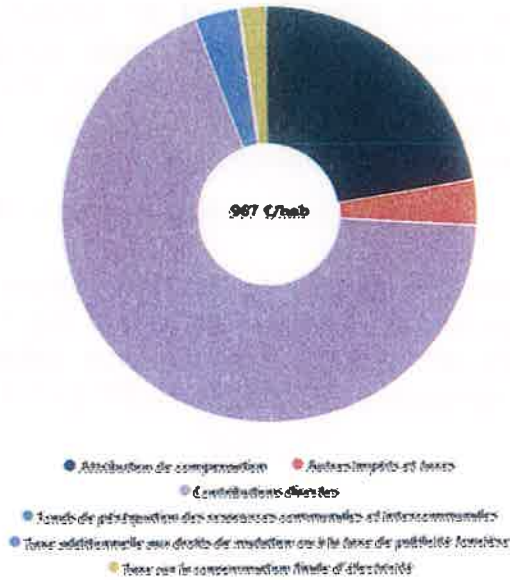
Les mesures d'exonération de droits de place et d'occupation du domaine public, et d'abattements sur la taxe locale sur la publicité extérieure viennent peser pour environ 350 000 € sur les comptes de la commune en 2020.

Au final, les inscriptions budgétaires devraient être quasiment reprises à l'identique pour correspondre à la prévision inscrite au budget primitif 2019, soit 2,8 M€.

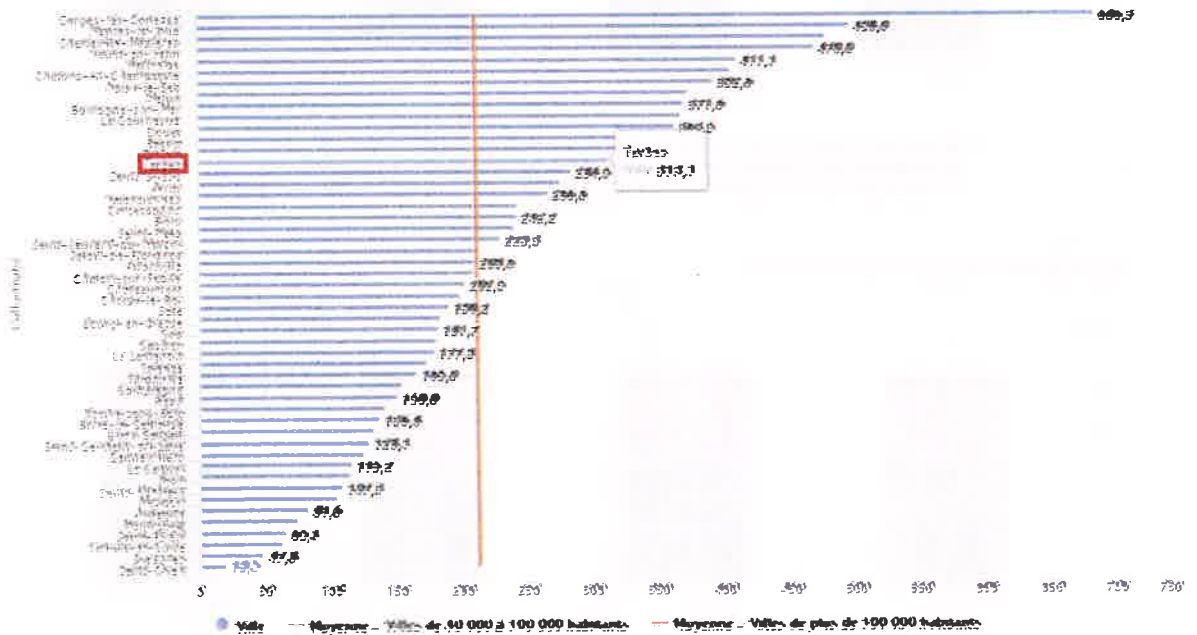
Fonctionnement - Structure des impôts et taxes 2019 (en euros par habitant)

Territoire de référence
Tarbes

Comparer avec
Moyenne Villes 40 000 à 100 000 habitants



b/ Les dotations et participations constituent le second poste de recettes de fonctionnement



Dotation globale de fonctionnement par habitant, villes de 40 à 50 000 habitants (année 2019, source <https://data.cabinet-isl.fr>)

La dotation globale de fonctionnement constitue l'essentiel de ce poste (environ 20 % des recettes réelles de fonctionnement à la lecture du compte administratif 2019, soit 13,1 M€).

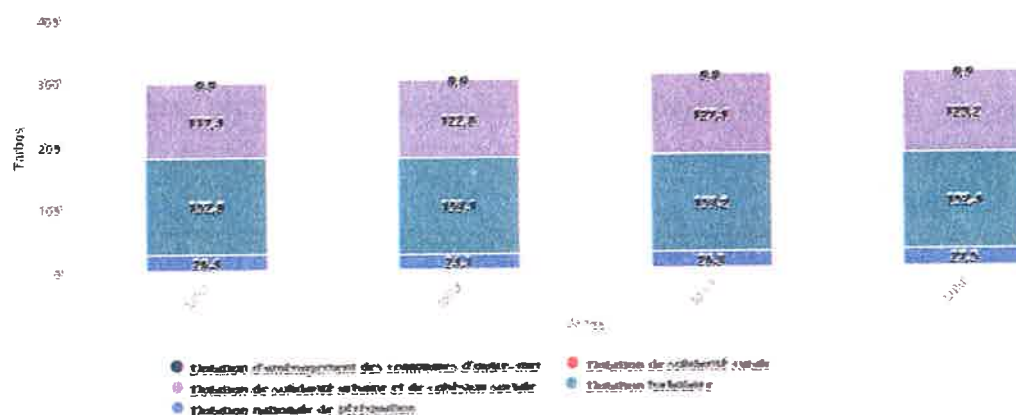
Elle est composée d'une dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation nationale de péréquation (DNP).

S'agissant de la dotation forfaitaire, il est prévu une inscription légèrement à la baisse (6,55 M€) au regard de la notification pour 2020 et en conformité à l'évolution de l'enveloppe sur le plan national. Rappelons que cette dotation a connu par le passé diverses périodes de gel puis de forte diminution au titre de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics. Les effets cumulés vont continuer à peser pendant encore de nombreuses années.

La DSU est estimée à 5,8 M€ et la DNP à 1,25 M€ au niveau du budget primitif.

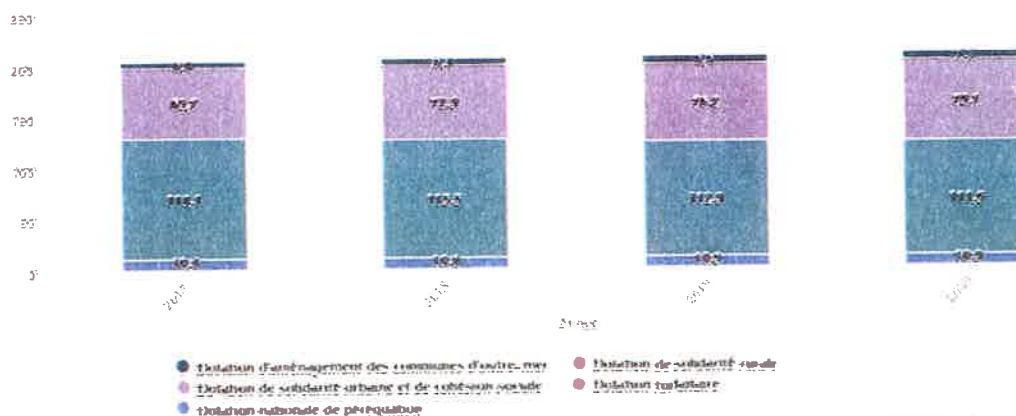
Au final, le produit prévisionnel de la dotation globale de fonctionnement dans toutes ses composantes devrait se retrouver en hausse au regard du budget primitif 2020, en actualisant les prévisions sur la base des montants réellement notifiés courant 2020 (soit une inscription cumulée à 13,6 M€ sur le BP 2021).

● Dotation globale de fonctionnement (en euros par habitant)



● Moyennes Villes (40 000 à 100 000 habitants)

Moyennes Villes (40 000 à 100 000 habitants)



Par ailleurs, le FPIC, qui est un dispositif de péréquation horizontale reversé par l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, devrait être maintenu au niveau de la

somme notifiée ces dernières années depuis la constitution de la communauté d'agglomération, soit 775 000 euros.

Enfin, les allocations fiscales compensatrices devraient rester stables (1,7 M€), alors qu'elles correspondent à des allègements de fiscalité directe locale décidés par l'État et pris en charge à son niveau. La compensation d'une partie de la baisse de la TFPB des établissements industriels devrait se retrouver ici.

Les autres dotations et participations devraient rester stables sur le plan de la prévision budgétaire (dotations spécifiques de l'État, participations CAF, participations diverses au programme « éducation au développement durable », ...), soit environ 2,3 M€.

c/ Les **autres recettes et produits de gestion courante** constituent une part mineure des recettes de fonctionnement (2,3 M€ soit 3,5 % des recettes de fonctionnement au CA2019)

Le poste principal de recettes correspond au produit du stationnement de surface. La gratuité de la redevance durant quelques mois au cours de l'année 2020 est venue pénaliser ces recettes : le produit final correspondra à la moitié de la prévision portée au budget primitif, soit une perte de 300 à 350 k€ environ.

Les autres postes de recettes correspondent au produit des immeubles, à l'application de toutes les redevances de service public (culturel, sportif, loisirs, ...), soit à des remboursements de frais avancés pour le compte de la CATLP, ...

L'évaluation de ces produits courants par poste sera réalisée de manière prudentielle, en considérant les prévisions de programmation des services.

En résumé, l'évaluation prudente des recettes de fonctionnement, assortie de la volonté de ne pas augmenter les taux de fiscalité, confirme une quasi reconduction des crédits inscrits dans le cadre du budget primitif 2020.

Ce choix prudentiel, assorti de la nécessité de maîtriser absolument les dépenses de fonctionnement, doit favoriser le levier indispensable pour garantir la meilleure épargne de gestion.

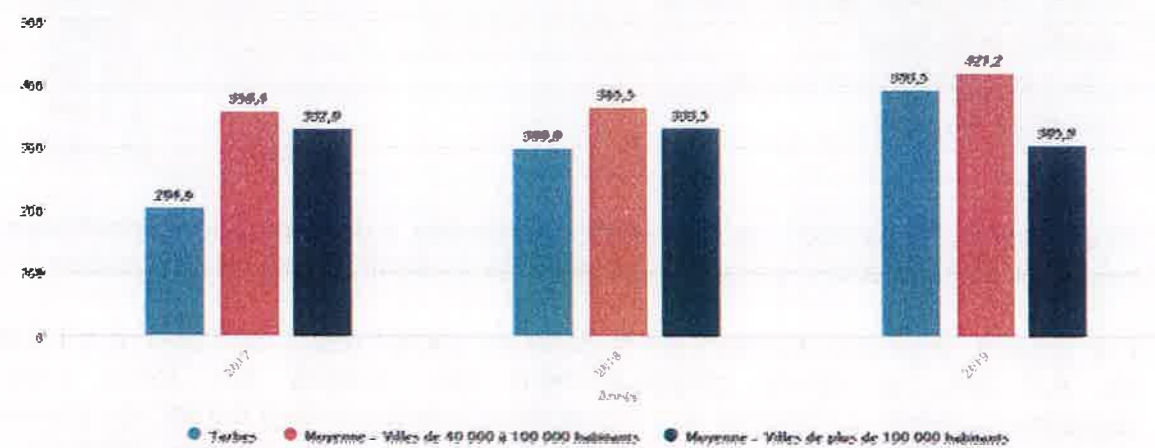
3. UNE SECTION D'INVESTISSEMENT RENFORCÉE ET PRIVILÉGIÉE

La Municipalité entend également **poursuivre et amplifier** l'amélioration et la modernisation des équipements collectifs par le biais des **investissements**, à un niveau au moins comparable à l'effort présenté sur le budget primitif 2020.

● Investissement - Dépenses d'investissement hors dette (en euros par habitant)

Sélection

Dépenses d'investissement hors dette



Les objectifs sont de poursuivre les efforts d'attractivité de la ville avec des dépenses d'avenir, de rendre encore plus éco-durables les équipements collectifs et de jouer un rôle économique significatif en tant qu'acteur économique par le biais de la commande publique.

Le programme pluriannuel d'investissements affiche le maintien d'un effort soutenu pour les prochaines années.

Il comporte les **dépenses réelles** concernant l'ensemble des opérations d'équipement pour chacune des politiques publiques, soit par autorisations de programme et des crédits de paiement pour les opérations structurantes, soit par opérations millésimées lorsqu'il s'agit d'actions spécifiques, soit par tranches annuelles de plans d'équipements ou d'amélioration pour moderniser et mettre aux normes l'ensemble du patrimoine municipal, soit par subventions d'équipement versées à des tiers.

Ces opérations sont déterminées par les élus, en tenant compte des diverses priorités au niveau des politiques publiques, et sont mises en œuvre par les services.

La présentation se fait par grande direction (ressources et métiers), par politique publique, programme puis opérations.

Ainsi, voici un résumé du prévisionnel encore provisoire pour le budget primitif 2021, par politiques publiques :

Attractivité économique (commerce, artisanat, tourisme), animations	1,2 M€
Patrimoine urbain, travaux, habitat, logement	1,3 M€
Pilotage stratégique, performance de la collectivité, gestion adaptée	1,3 M€
Innovation numérique, démocratie participative	0,6 M€
Sécurité	0,2 M€
Mobilités et stationnement	0,1 M€
Environnement, cadre de vie, transition écologique et aménagements urbains	6 M€
Seniors, santé, solidarité, accessibilité	0,8 M€
Education et jeunesse	5 M€
Culture, mémoire et patrimoine	1,3 M€
Sport et vie associative	3,9 M€
TOTAL	21,6 M€

Bien entendu, l'obtention de financements affectés à des opérations identifiées au niveau le plus important possible permettra de soutenir leur pleine réalisation.

Par ailleurs, le remboursement de la dette en capital devra être assuré à hauteur de 6,6 M€, et devra obligatoirement être financé sur fonds propres (autofinancement). La hausse des dépenses d'investissement durant ces dernières années entraîne mécaniquement la hausse de la charge affectée au remboursement de la dette en capital.

Les financements des investissements seront assurés par une **épargne de gestion** maintenue au meilleur niveau. En reprenant les données comparables au budget primitif 2020, l'autofinancement à mobiliser pour garantir une épargne de gestion suffisante est estimé à 7 M€.

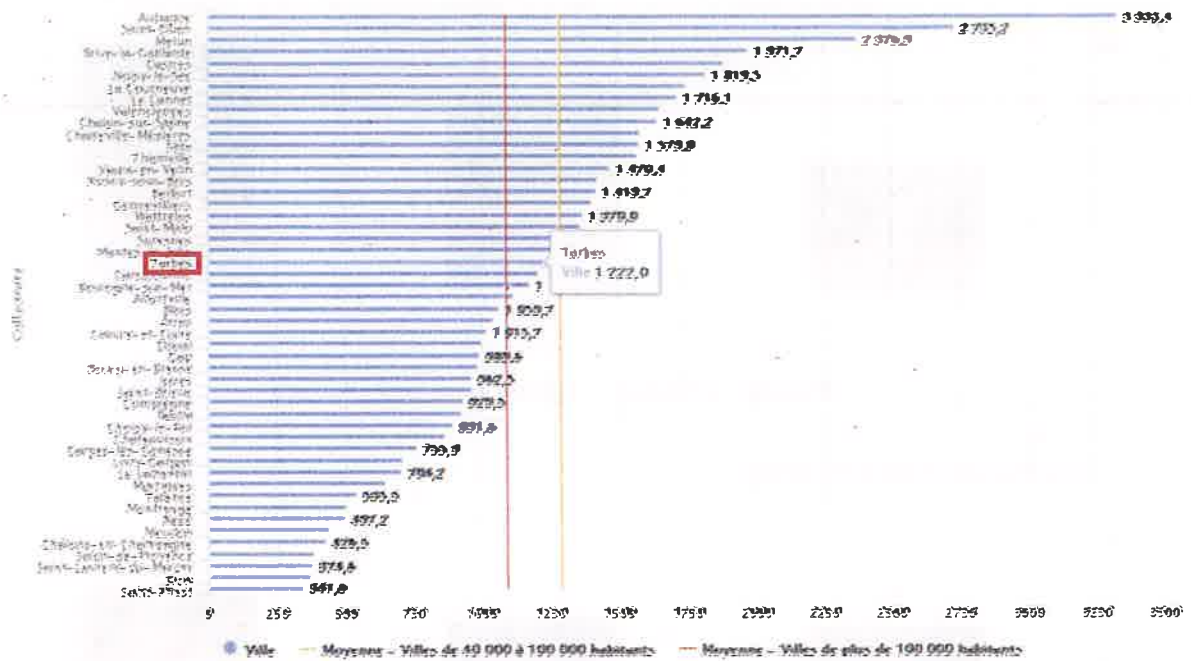
Le deuxième poste de financement des dépenses d'équipement est la mobilisation des subventions de la part des partenaires institutionnels, notamment en s'insérant dans divers appels à projets. Ces subventions sont complétées par le fonds de compensation de la TVA, en hausse en rapport à la politique d'investissement, ainsi que par la taxe d'aménagement, soit des recettes totalisant environ 6 M€.

Le troisième poste de financement des dépenses d'équipement est constitué par le produit des cessions de patrimoine identifié comme coûteux et sous-utilisé, ou que la collectivité considère qu'il est dans son intérêt de l'aliéner afin de financer d'autres projets. Seule une gestion active du patrimoine est à même de mobiliser cette ressource souvent « dormante » dans les collectivités territoriales. Ce poste permettrait d'assurer des financements à hauteur d'environ 0,5 M€.

Le financement des projets d'investissements sera complété par le recours à l'emprunt. Le niveau d'**endettement** subira une augmentation raisonnable afin d'être mis au service des ambitions du programme d'investissements. Les taux étant encore relativement faibles, la signature de contrats de prêts à ces conditions constitue une opportunité de gestion. La municipalité assume donc un ré-

endettement visant à soutenir l'enjeu majeur de l'attractivité résidentielle et commerciale, et au-delà à contribuer à la dynamique économique du département. Ainsi, le volume d'emprunt nouveau pour financer le programme d'investissement se situe à 12 M€.

L'état de la dette prévisionnel projeté au 31 décembre 2020 sera présenté à l'issue du présent débat.

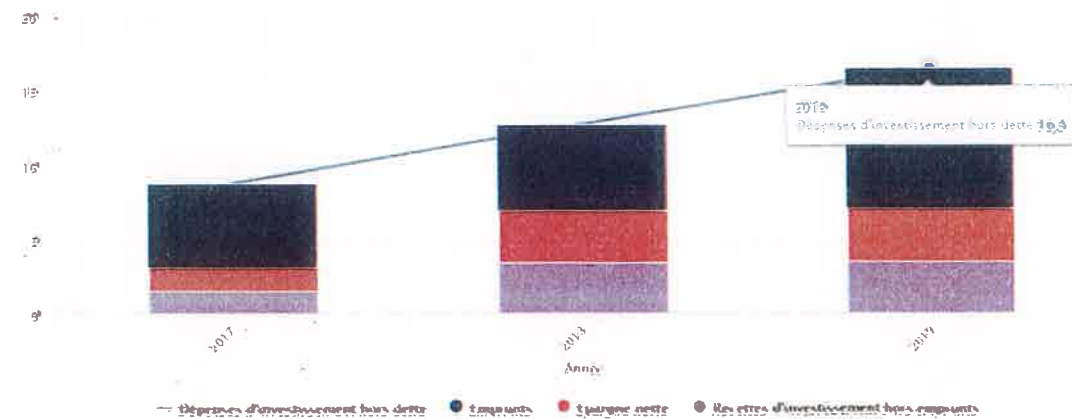


Encours de dette par habitant, villes de 40 à 50 000 habitants (année 2019, source <https://data.cabinet-isl.fr>)

Investissement - Financement de l'investissement (en millions d'euros)

Territoire de référence :

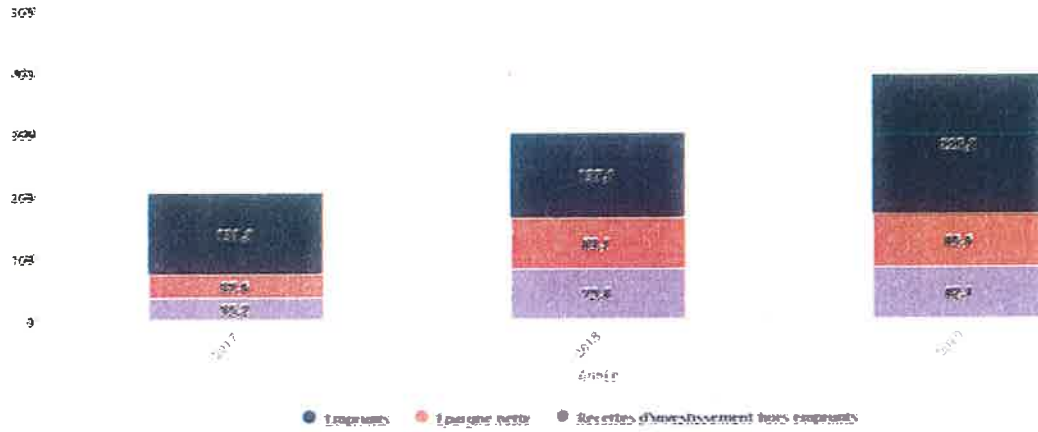
Tarbes



Investissement - Financement de l'investissement (en euros par habitant)

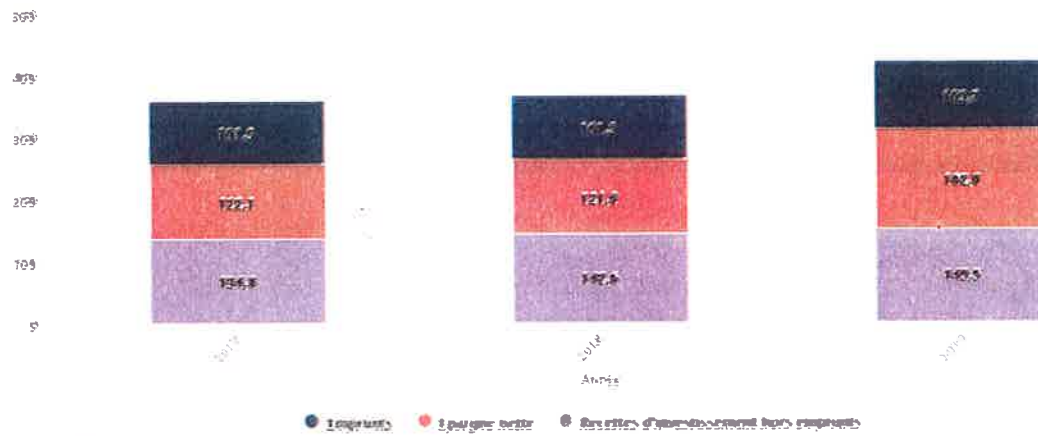
Structure de référence

Taripes



Comparer avec

Moyenne Villes 40 000 à 100 000 habitants



4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes, comme ces dernières années, ne solliciteront pas de recours à l'emprunt pour le financement des opérations d'investissements. Certains équilibres ne pourront être garantis que par le concours d'une subvention en provenance du budget principal.

Enfin, il convient de noter que le budget annexe du centre de santé est désormais présenté pour un exercice complet.

4.1. Le budget annexe de la Restauration collective

Les investissements seront évalués à un niveau plus bas, aux alentours de 100 000 €, correspondant à des améliorations, des réaménagements ou des mises en conformité des installations. Le financement pourra être obtenu grâce à une subvention d'équipement équivalente en provenance du budget principal. L'autofinancement permettra de financer le seul remboursement de la dette en capital, ce qui implique que, comme pour le budget primitif 2020, l'épargne de gestion sera quasi nulle.

S'agissant de l'exploitation, la poursuite du développement des activités du restaurant d'entreprises (réception des stagiaires du CNFPT) et de la cuisine centrale, pourra permettre de garantir les équilibres budgétaires sans recourir à des financements en provenance du budget principal sous réserve de l'impact de la crise sanitaire. Actuellement, l'exploitation de la cuisine centrale et du restaurant d'entreprises est maintenue dans le strict respect des divers protocoles sanitaires en vigueur. Le soutien exceptionnel du budget principal en cours d'année 2020 a été justifié par une baisse liée à la crise.

4.2. Le budget annexe du centre municipal de santé Louis Lareng

Cette structure doit tendre à trouver ses propres équilibres budgétaires par sa seule activité. La production du bilan d'activité et financier du dernier trimestre 2020 permettra de se projeter sur l'année 2021.

4.3. Le budget annexe Espace Brauhauban

Ce budget portera peu d'investissements (environ 60 000 €), ce qui est cohérent du fait de sa remise à neuf récente. Le budget principal sera toutefois sollicité pour verser une subvention d'équipement en appoint et en application de dérogations autorisées.

Au niveau de l'exploitation, les charges courantes seront ajustées au plus près des besoins, et la masse salariale sera stabilisée. Grâce au produit des redevances, la section pourra dégager un autofinancement suffisant pour couvrir le montant de l'annuité de dette en capital.

Telles sont les orientations budgétaires que je vous propose pour l'année 2021 et qui sont dès à présent mises au débat.

CHAÎNE DE L'EPARGNE - Budget principal

milliers €	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Rappel BP 2020	Pré-CA 2020 (***)	BP 2021	BP 2022
Produits de fonctionnement courant	61 231	62 438	62 161	63 643	63 229	64 459	64 309	64 300	64 800	65 280
- Charges de fonctionnement courant	49 353	50 861	49 720	52 677	53 371	53 882	55 236	54 320	56 700	57 380
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	11 878	11 577	12 441	10 966	9 858	10 577	9 073	9 980	8 100	7 900
+ Solde exceptionnel large (*)	-850	-914	-813	-716	-399	-1 728	-186	-1 735	-255	-370
= Produits exceptionnels larges	421	326	325	203	405	313	135	115	130	130
- Charges exceptionnelles larges	1 271	1 240	1 138	919	804	2 041	321	1 850	385	500
= EPARGNE DE GESTION (EG)	11 028	10 663	11 628	10 250	9 459	8 849	8 887	8 245	7 845	7 530
- Intérêts	1 866	1 751	1 605	1 314	1 173	1 081	988	988	905	922
= EPARGNE BRUTE (EB)	9 162	8 912	10 023	8 936	8 286	7 768	7 899	7 257	6 940	6 608
- Capital (**)	7 412	7 303	7 451	8 684	6 417	6 680	5 934	6 208	6 620	6 900
= EPARGNE NETTE (EN)	1 750	1 609	2 572	252	1 869	1 088	1 965	1 049	320	-292

(*) y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises), et subventions aux budgets annexes, mais hors produits des cessions

(**) net de la part relative au budget annexe eau et assainissement clôturé

(***) base prospective ; exercice porteur d'opérations reliquataires de l'ancien budget annexe de l'eau et de l'assainissement, financées par reprise d'excédents antérieurs rattachement du produit correspondant à la dotation de l'Etat prenant en charge la diminution de certains recettes dans le cadre de la crise sanitaire

Hypothèses :

- gel des taux de fiscalité directe locale
- évolution pilotée des charges de fonctionnement à +1,2 % par an
- prêts nouveaux pour 5 M€ supérieurs en capital au remboursement de la dette

PROPOSITION BUDGÉTAIRE 2021 BUDGET PRINCIPAL**MASSE SALARIALE 2021****32 277 500 (+ 3,29 %)****Élément de base**

		TOTAL
Masse indiciaire et régime indemnitaire	32 277 500	32 277 500

Composantes

Facteurs exogènes		
PPCR Revalorisation grilles au 01/01/2021	135 000	
Mesures nouvelles	100 000	315 000
Validations CNRACL	20 000	
Versement au FNC du SFT	60 000	

Facteurs endogènes		
Autre personnel ext	92 200	
Prestation de service CDG 65	28 000	
Cotisation CDG 65	12 000	
Promotions	100 000	
Avancement d'échelons	150 000	
Régularisations CLM / CLD	80 000	
RIFSEEP	400 000	
Départs non remplacés	-78 200	
Salaires entrants -salaires sortants	-147 000	
Recrutements	312 000	
Maniement de fond	7 000	2 700 500
Congés bonifiés	5 000	
compte épargne temps	6 500	
Heures sup	200 000	
Indemnités élections	65 000	
Travaux dangereux et insalubres	70 000	
G.I.P.A.	2 000	
Primes été + fin d'année	960 000	
Participation mutuelle	105 000	
Chômage	100 000	
Médecine	180 000	
CAPITAL DECES	50 000	
Participation transport	1 000	
Masse salariale indiciaire		29 262 000



SYNTHÈSE DU BILAN SOCIAL 2019

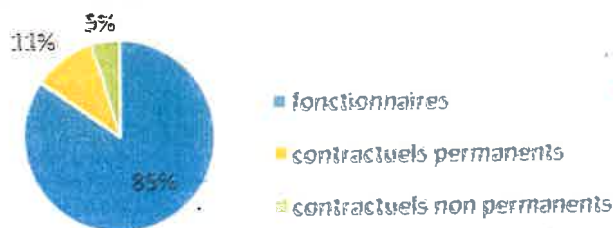
➔ COMMUNE DE TARBES

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Bilan Social au 31 décembre 2019. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2019 transmises en 2020 par la collectivité au Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées.

— Effectifs

➔ 919 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2019

- > 778 fonctionnaires
- > 97 contractuels permanents
- > 44 contractuels non permanents



➔ 5 contractuels permanents en CDI

➔ 2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

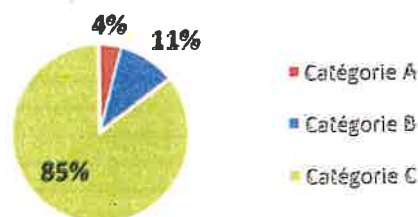
- ⇒ 1 contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 61 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2019 : aucun agent du Centre de Gestion et 10 intérimaires

— Caractéristiques des agents permanents

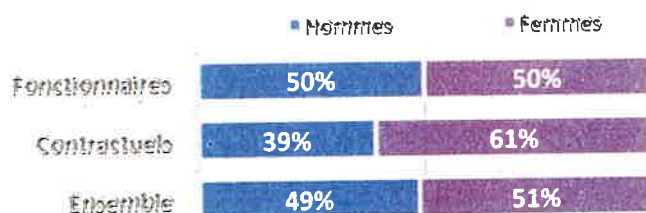
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	22%	19%	21%
Technique	58%	51%	57%
Culturelle	2%	2%	2%
Sportive	2%	2%	2%
Médico-sociale	11%	26%	12%
Police	2%	2%	2%
Incendie			
Animation	3%	1%	3%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

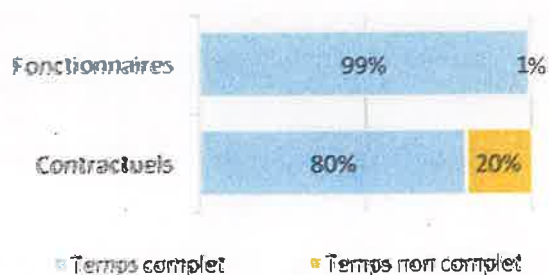


➔ Les principaux cadres d'emplois

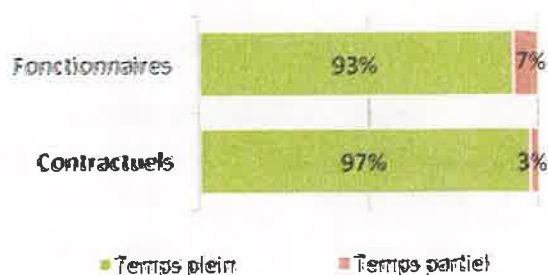
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	48%
Adjoints administratifs	15%
ATSEM	7%
Agents de maîtrise	5%
Auxiliaires de puériculture	5%

— Temps de travail des agents permanents

✦ Répartition des agents à temps complet ou non complet



✦ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



✦ Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Administrative	1%	6%
Technique	1%	35%

✦ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

2% des hommes à temps partiel
12% des femmes à temps partiel

— Pyramide des âges

✦ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,48
Contractuels permanents	37,81
Ensemble des permanents	47,30

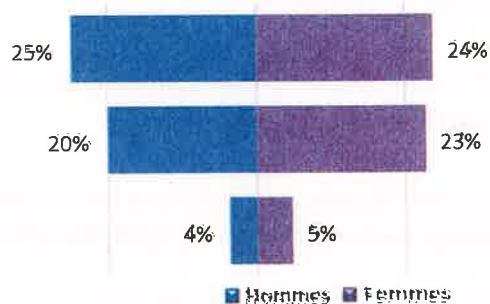
de 50 ans et +

de 30 à 49 ans

de - de 30 ans

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	36,02

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

— Équivalent temps plein rémunéré

✦ 861,24 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2019

- > 760,31 fonctionnaires
- > 67,30 contractuels permanents
- > 33,63 contractuels non permanents

1 567 457 heures travaillées rémunérées en 2019

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	33,40 ETPR
Catégorie B	90,34 ETPR
Catégorie C	703,27 ETPR

— Positions particulières

- > Un agent en congés parental
- > 21 agents en disponibilité

- > Un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- > 3 agents détachés au sein de la collectivité
- > 3 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

- En 2019, 52 arrivées d'agents permanents et 88 départs

22 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2018 ⁵	Effectif physique au 31/12/2019
911 agents	875 agents

cf page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019

Fonctionnaires	↘	-2,8%
Contractuels	↘	-12,6%
Ensemble	↘	-4,0%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	36%
Fin de contrats remplaçants	34%
Autres cas	10%
Mutation	7%
Décès	6%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	62%
Remplacements (contractuels)	23%
Recrutement direct	4%
Voie de concours, sélection professionnelle	4%
Voie de mutation	4%

* en pourcentage

Effectif physique théorique au 31/12/2018 : 911 agents (dont 22 contractuels permanents nommés stagiaires)

Effectif physique théorique au 31/12/2019 : 875 agents

Évolution professionnelle

- 5 agents sont lauréats d'un concours ou d'un examen professionnel dont 4 suivis d'une nomination

0,3 % des hommes nommés suite à la réussite à un concours contre 0,5 % des femmes

0,3 % des hommes nommés suite à la réussite à un examen professionnel contre 0,0 % des femmes

- 311 avancements d'échelon

- 9 fonctionnaires ont bénéficié d'une promotion interne au choix en 2019

1,8 % des hommes ont bénéficié d'une promotion au choix contre 0,5 % des femmes

- 8 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 1,6 % femmes et 0,2 % hommes
dont 1,1 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

- 7 sanctions disciplinaires prononcées en 2019

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2019

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	5	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	2	0

Aucune sanction prononcées à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2019)

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	33%
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	22%
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	22%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 49,68 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	66 721 341 €	Charges de personnel*	33 148 165 €	➔	Soit 49,68 % des dépenses de fonctionnement
<small>* Montant global</small>					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	22 351 612 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	657 806 €
Primes et indemnités versées :	3 164 171 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	290 575 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	164 534 €		
Supplément familial de traitement :	179 244 €		
Indemnité de résidence :	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	48 856 €	45 977 €	30 854 €		24 705 €	33 874 €
Technique	54 904 €		35 368 €	27 277 €	24 989 €	38 504 €
Culturelle			27 643 €		24 240 €	
Sportive			29 390 €		28 172 €	
Médico-sociale	32 931 €				25 856 €	22 535 €
Police			39 442 €		29 789 €	
Incendie						
Animation			28 421 €		22 134 €	
Toutes filières	49 453 €	45 977 €	32 030 €	25 786 €	25 078 €	29 595 €

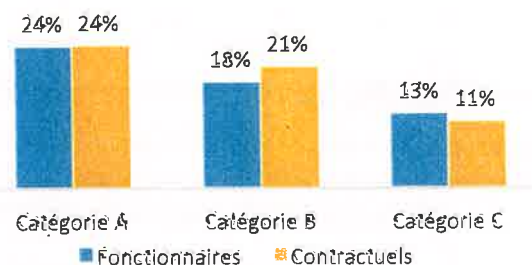
* Le statut stagiaire appliqué en dessous de 2 ETP

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 14,16 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	14,12%
Contractuels sur emplois permanents	14,53%
Ensemble	14,16%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



⇒ Le RIFSEEP n'a pas été mis en place

⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

⇒ 11889,15 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2019

⇒ 3315,7 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2019

➔ La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

> En 2019, 13 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)

En 2019, 2 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences (nouveauté 2019 - agents présents au 31/12/2019)

- En moyenne, 28,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2019 par fonctionnaire

- En moyenne, 9,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2019 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,70%	2,70%	4,48%	2,27%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7,76%	2,70%	7,19%	2,27%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris inaptitude, paternité et autre)	8,24%	3,26%	7,69%	2,31%

Cf. 07 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- 7 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 34,0 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

- 77 accidents du travail déclarés au total en 2019
- 8,4 accidents du travail pour 100 agents
- En moyenne, 38 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

62 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- 2 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- 98 % sont fonctionnaires*
- 95 % sont en catégorie C*
- 3 900 € de dépenses en matière de handicap

* sur les emplois permanents

Prévention et risques professionnels

- ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
20 assistants de prévention désignés dans la collectivité
1 conseiller de prévention
- FORMATION**
123 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 11 666 €
Coût par jour de formation : 95 €
- DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 85 300 €
- DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

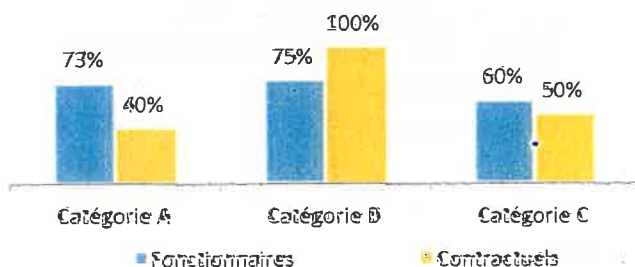
Dernière mise à jour : 2019

Formation (nouveau 2019 - agents présents au 31/12/2019)

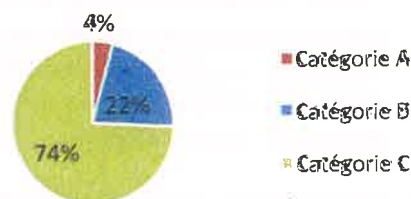
➔ En 2019, 61,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 1 731 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2019

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2019



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2 jour par agent

➔ 264 496 € ont été consacrés à la formation en 2019

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	72 %
Autres organismes	24 %
Frais de déplacement	5 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	56%
Autres organismes	15%
Interne à la collectivité	29%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

➔ L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	112 008 €
Montant moyen par bénéficiaire	174 €

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

La collectivité a mis en place des prestations sociales servies directement aux agents

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

➔ Jours de grève

482 jours de grève recensés en 2019

4 réunions du CHSCT

➔ Commissions Administratives Paritaires

4 réunions en 2019 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2018

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2019

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2019

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2018

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2018

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2019} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Bilan Social 2019. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2019 transmis en 2020 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.



SYNTHÈSE DES INDICATEURS RELATIFS À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2019

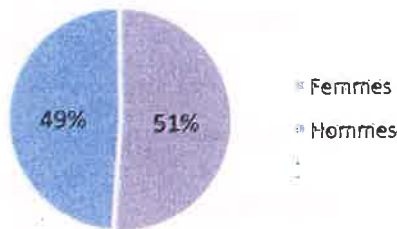
→ COMMUNE DE TARBES

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs du Rapport de Situation Comparée au 31 décembre 2019. Elle a été réalisée par le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2019 transmis en 2020 par la collectivité.

— Conditions générales d'emploi

✦ Au 31 décembre 2019, la collectivité employait 448 femmes et 427 hommes sur emploi permanent

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre

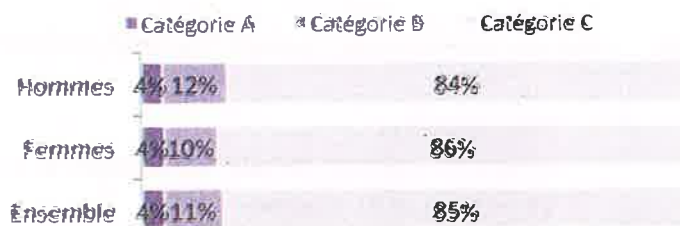


La collectivité emploie 2 agents sur emploi fonctionnel, dont 2 hommes

› Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

- 384,7 fonctionnaires hommes
- 375,6 fonctionnaires femmes
- 25,8 contractuels hommes
- 41,5 contractuelles femmes

✦ Répartition des agents par genre et par catégorie (emplois permanents)



Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
	53%	46%	52%

✦ 13 % des femmes sont contractuelles permanentes contre 9 % des hommes

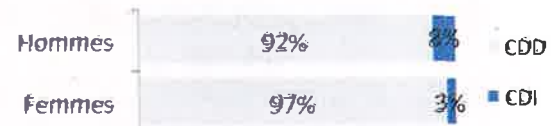


▶ 50 % des fonctionnaires sont des femmes et 50 % des hommes

▶ 61 % des contractuels permanents sont des femmes et 39 % des hommes

✦ 3 % des femmes contractuelles sont en CDI contre 8 % des hommes

Au total, 5 agents en CDI sur 97 agents contractuels, soit 5 %



✦ Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	81%	19%
Technique	31%	69%
Culturelle	86%	14%
Sportive	22%	78%
Médico-sociale	97%	3%
Police	26%	74%
Incendie	-	-
Animation	50%	50%

Le cadre d'emplois le plus féminisé est celui des asem

ASEM	98%
Auxiliaires de puériculture	98%
Adjointes territoriaux du patrimoine	90%
Adjointes administratifs	88%
Rédacteurs	77%

Le cadre d'emplois le plus masculinisé est celui des agents de maîtrise

Agents de maîtrise	93%
Educateurs des APS	79%
Techniciens	78%
Agents de police municipale	67%
Adjointes techniques	66%

*Seuls les 5 premiers cadres d'emplois comprenant au moins 5 agents sur emplois permanents et féminisés ou masculinisés à plus de 50 % sont pris en compte

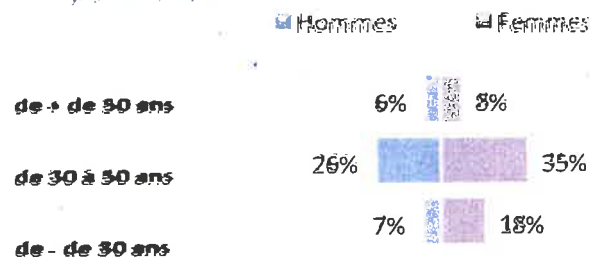
Âge moyen des agents sur emploi permanent

Genre	Fonctionnaire	Contractuel permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	48,27	36,91	46,77
Hommes	48,70	39,21	47,85

Pyramide des âges des fonctionnaires



Pyramide des âges des contractuels permanents

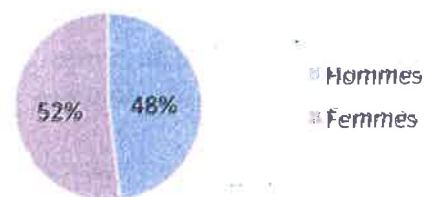


Précisions : agents sur emploi non permanent présents au cours de l'année 2019*

	Taux de féminisation
Saisonniers/occasionnels	49%
CAE/CUI	100%
Emploi aidé	0%

* ayant travaillé dans la collectivité entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019

Répartition globale des emplois non permanents par genre



Évolution de carrière et titularisation

5 agents sont lauréats d'un concours ou d'un examen professionnel dont 4 suivis d'une nomination

0,3 % des hommes nommés suite à la réussite à un concours contre 0,5 % des femmes

0,3 % des hommes nommés suite à la réussite à un examen professionnel contre 0,0 % des femmes

► Pour rappel, 50% des fonctionnaires sont des femmes

Titularisation

39 agents stagiaires ont été titularisés en 2019 dont 18 femmes et 21 hommes

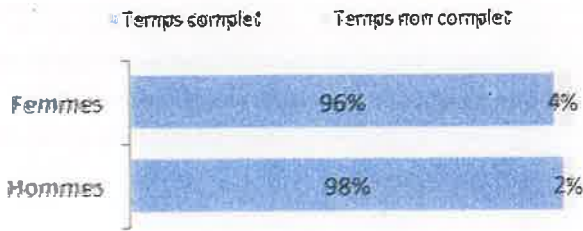
30 agents contractuels permanents ont été nommés stagiaires en 2019 dont 14 femmes et 16 hommes

9 fonctionnaires ont bénéficié d'une promotion interne au choix en 2019

1,8 % des hommes ont bénéficié d'une promotion au choix contre 0,5 % des femmes

Organisation du temps de travail (agents sur emploi permanent)

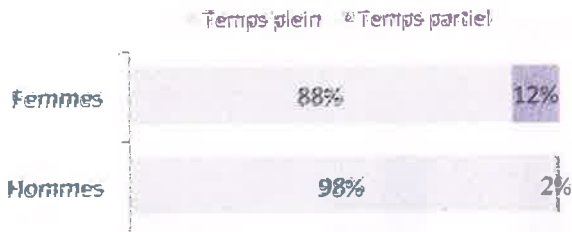
➤ Répartition des emplois à temps complet ou non complet



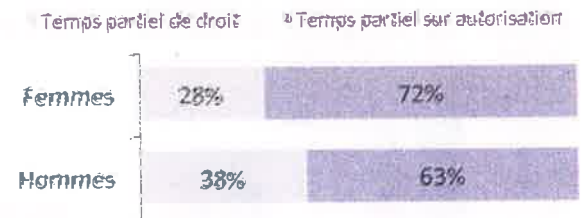
➤ La collectivité ne dispose pas d'une charte du temps

Une charte du temps regroupe les mesures visant à améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

➤ Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



➤ Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



Conditions de travail et congés

➤ Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,74%	4,20%
Ensemble : 4,48%		
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors congés maternité)	7,42%	6,96%
Ensemble : 7,19%		
Taux d'absentéisme Global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	8,07%	7,29%
Ensemble : 7,69%		

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

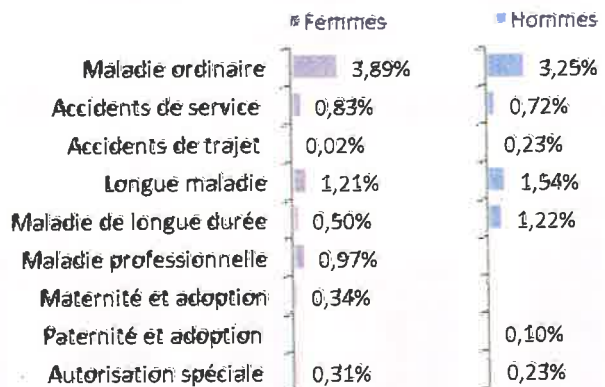
➤ Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2019

- ▶ En moyenne, 27,1 jours d'absence pour tout motif médical* en 2019 pour chaque femme présente dans la collectivité
- ▶ En moyenne, 25,4 jours d'absence pour tout motif médical* en 2019 pour chaque homme présent dans la collectivité

*Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle

**Les absences pour "autres motifs" correspondent aux autorisations spéciales, par exemple pour motif familial, pour des concours ou examens professionnels... Ne sont pas comptabilisés les jours de formation, les absences pour motif syndical ou de représentation.

Taux d'absentéisme



➤ Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents

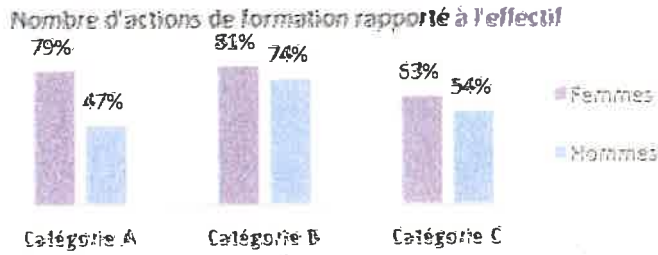
- ▶ 7 congés maternité ou adoption en 2019
- ▶ 14 congés paternité ou adoption en 2019

➤ 76 accidents du travail déclarés en 2019

- ▶ 8,1 accidents du travail pour 100 femmes en position d'activité au 31 décembre 2019
- ▶ 8,5 accidents du travail pour 100 hommes en position d'activité au 31 décembre 2019
- ▶ Les accidents du travail concernant des femmes ont été suivis de 1397 jours d'arrêt
- ▶ Les accidents du travail concernant des hommes ont été suivis de 1495 jours d'arrêt

Formation

➔ 536 départs en formation concernant des agents permanents

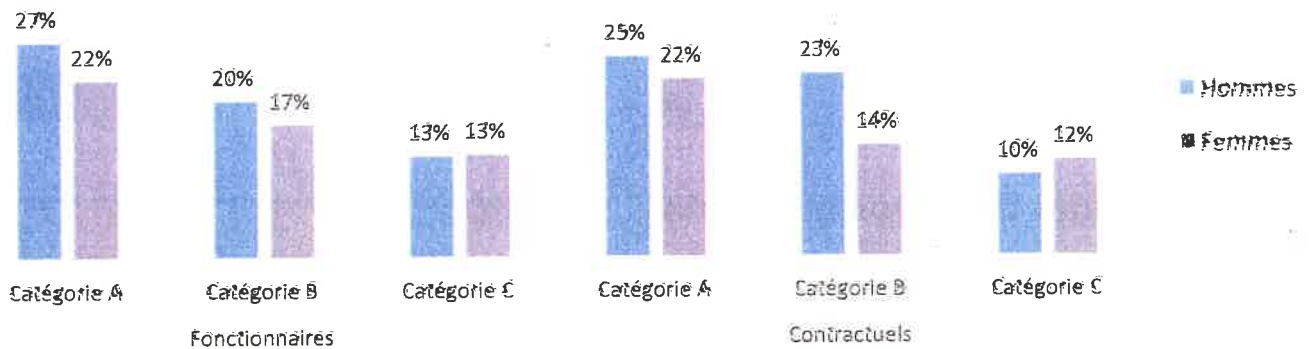


➔ 10 départs en formation pour les agents non permanents

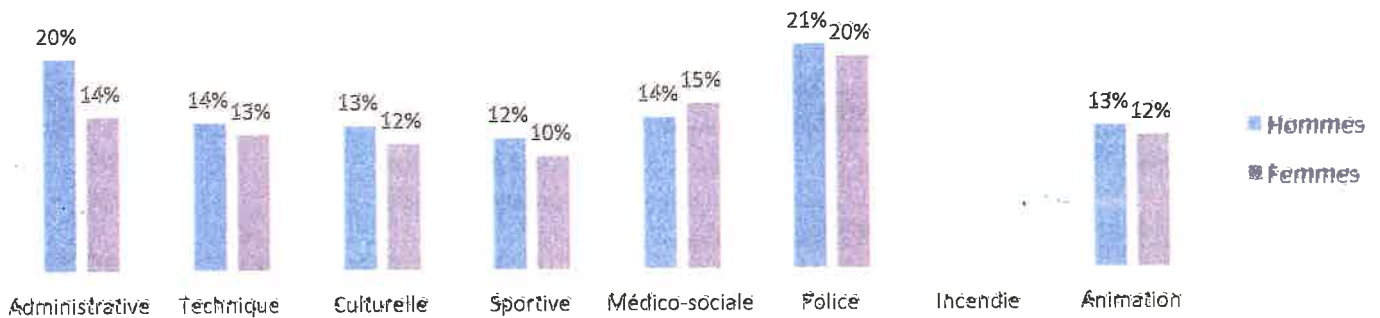
5 départs en formation d'agents non permanents concernaient des hommes et 5 départs en formation d'agents non permanents concernaient des femmes

Rémunérations (agents permanents)

➔ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la catégorie et le statut



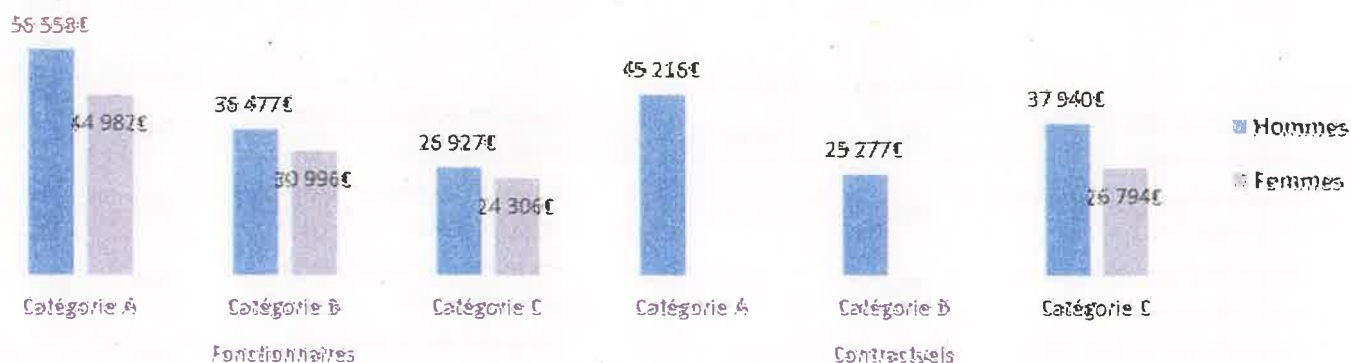
➔ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière



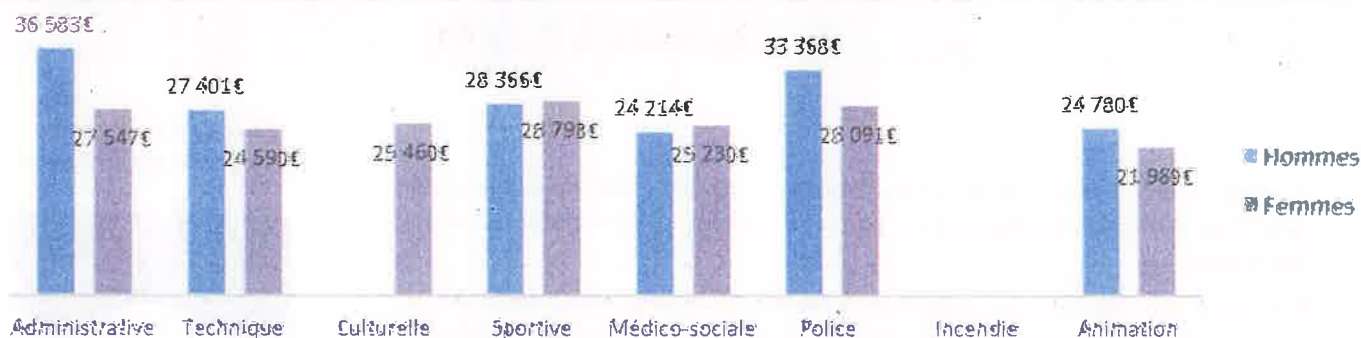
➔ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	25%	20%	16%	17%	13%	12%
Technique	32%	32%	24%	23%	12%	11%
Culturelle	-	14%	14%	10%	12%	12%
Sportive	-	-	11%	9%	15%	13%
Médico-sociale	11%	24%	7%	13%	16%	15%
Police	-	-	24%	-	19%	20%
Incendie	-	-	-	-	-	-
Animation	-	-	8%	11%	14%	13%

➤ Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon la catégorie hiérarchique et le statut



➤ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière



➤ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	50 359 €	45 486 €	30 325 €	31 009 €	27 941 €	24 666 €
Technique	68 125 €	44 342 €	33 179 €	35 966 €	26 552 €	23 445 €
Culturelle	-	s	s	25 013 €	s	23 889 €
Sportive	-	-	28 212 €	29 951 €	28 886 €	s
Médico-sociale	s	s	s	s	s	25 119 €
Police	-	-	39 442 €	-	30 715 €	28 091 €
Incendie	-	-	-	-	-	-
Animation	-	-	s	28 351 €	24 086 €	18 013 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

— Acte de violence ou de harcèlement

➤ Nombre d'actes de violences physiques envers le personnel (y compris violences sexuelles) pour 1 000 agents

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	7‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	5‰	4‰

➤ Nombre de signalements au DRH pour harcèlement moral pour 1 000 agents

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

Nombre de signalements au DRH pour harcèlement sexuel pour 1 000 agents

Nombre de signalements au DRH pour agissements sexistes pour 1 000 agents

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

Du diagnostic à l'action

Afin de consulter ce guide, cliquer sur l'image ci-dessous :

La réalisation du Rapport de Situation Comparée permet d'établir un premier état des lieux de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les collectivités.

Pour aider les employeurs territoriaux à mettre en œuvre cette démarche et répondre à leurs nouvelles obligations, le groupe de travail « Egalité professionnelle » de l'Association Nationale des Directeurs-trices et Directeurs-trices Adjointes-es des Centres de Gestion, co-animé par Johan JOURDAN, DGS du CDG 47, et Magali LASSERENNE, DGA du CDG 64, a élaboré un guide comprenant 10 fiches pratiques et 20 fiches actions, qui vise à favoriser la prise en compte de cette thématique et la mise en œuvre de plans d'action dans les collectivités. En effet, la définition d'un plan d'actions global en faveur de l'égalité professionnelle et intégrant toutes les facettes de la GRH nécessite de disposer d'un diagnostic circonstancié et de se conformer à une méthodologie précise.



Méthodologie

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs issus du Rapport de Situation Comparée (RSC) lui-même réalisé par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2019 transmis en 2020 par la collectivité.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.



Date de publication : octobre 2020

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées

Version 7



BUDGET PRINCIPAL - PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

DOB 2021 - annexe 4

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Code serv.	Service	Opérations en cours	Coût total restant à financer 2021-2023 (opérations millésimées)		BUDGET PRIMITIF 2021		Prospective 2022 crédits prévisionnels (votes en AP/CP)		Prospective 2023 crédits prévisionnels (votes en AP/CP)	
			Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)
POLITIQUE - ATTRACTIVITE ECONOMIQUE (COMMERCE & ARTISANAT, TOURISME), ANIMATIONS					1 217 369	391 000	1 829 469	0	2 624 469	225 000
<i>Pascal CLAVERIE, Amaury TROUSSARD</i>										
Opération 2020 - AP/CP - Requalification rue du Corps Franc-Pommiès avec piste cyclable et giratoire route de					70 000	75 000	500 000	0	450 000	0
140	VRD	2020 - AP/CP - Rue Corps Franc Pommiès - Travaux								
140	VRD	2020 - AP/CP - Rue Corps Franc Pommiès - Fonds de concours enfonc	70 000	75 000	20 000					
140	VRD	2020 - AP/CP - Giratoire route de Pau - Frais d'études			50 000					
140	VRD	2020 - AP/CP - Giratoire route de Pau - Travaux			0	75 000	500 000		450 000	
Opération 2020 - AP/CP - Requalification de la rue Brauhauban et végétalisation de la place St-Jean - Subventio					730 000	276 000	950 000	0	1 800 000	225 000
140	VRD	2020 - AP/CP - Rue Brauhauban - ouest			300 000	276 000				
140	VRD	2020 - AP/CP - Rue Brauhauban - Place Saint Jean - Frais d'études								
140	VRD	2020 - AP/CP - Rue Brauhauban - Place Saint Jean - Travaux					250 000		500 000	225 000
130	Urbanisme	2020 - AP/CP - Rue Brauhauban - acquisition immeuble								
120	Architecture	2020 - AP/CP - Rue Brauhauban - frais d'études sur Immeuble	3 480 000	501 000	40 000					
120	Architecture	2020 - AP/CP - Rue Brauhauban - démolition immeuble			380 000					
120	Architecture	2020 - AP/CP - Rue Brauhauban - reconstruction immeuble					250 000		1 000 000	
120	Architecture	2020 - AP/CP - Rue Brauhauban - Edicule Poste - frais d'études			30 000					
120	Architecture	2020 - AP/CP - Rue Brauhauban - Edicule Poste - travaux					150 000			
140	VRD	2020 - AP/CP - Rue Brauhauban - est			0		300 000		300 000	
140	VRD	2020 - AP/CP - Rue Brauhauban - Place Montaut							300 000	
PROGRAMME - Foires et marchés (91)					158 335	0	150 435	0	145 435	0
030	Finances	Halle Brauhauban - Subvention d'équipement au budget annexe			Participation annuelle	135 335		127 435		122 435
120	Architecture	Halle Marcadieu - Bâtiment et installations			Plan d'amélioration annuel	20 000		20 000		20 000
090	Commerce	Halle Marcadieu - Equipement			Plan d'équipement annuel	3 000		3 000		3 000
PROGRAMME - Développement économique (90)					188 034	0	178 034	0	178 034	0
090	Commerce	2020 - Sonorisation des rues commerçantes de la ville	70 000	0	30 000		20 000		20 000	
030	Finances	Attribution de compensation à CATLP - Zones d'activité économique			Fixé par délibération 10/12/18	138 034		158 034		158 034
PROGRAMME - Aides aux commerces et aux services marchands (94)					40 000	40 000	0	0	0	0
090	Commerce	2020 - Etude avant travaux - Diagnostic commercial	0	0						
090	Commerce	2021 - FISAC	40 000	40 000	40 000	40 000				
PROGRAMME - Fêtes et cérémonies (024)					31 000	0	51 000	0	51 000	0
140	VRD	Illuminations de Noël			Plan d'équipement annuel	20 000		10 000		10 000
090	Commerce	Installations de voirie - Tarbes en décembre			Plan d'amélioration annuel	1 000		1 000		1 000
290	Animations - protoc Matériel, mobilier, autre matériel de voirie				Plan d'équipement annuel	10 000		40 000		40 000
PROGRAMME - Tourisme (95)					10 000	0	10 000	0	10 000	0
120	Architecture	Hotel Gambetta - bâtiment et installations			Plan d'amélioration annuel	10 000		10 000		
POLITIQUE - PATRIMOINE URBAIN, TRAVAUX, HABITAT, LOGEMENT					1 291 000	207 300	957 000	295 000	3 137 000	510 000
<i>Philippe LASTERLE, Amaury TROUSSARD, Bruno LARROUX</i>										
Opération 2023 - NPNRU - Réaménagement du quartier Bel-Air - Espaces publics					50 000	0	20 000	0	1 500 000	0
130	VRD	2023 - NPNRU - Quartier Bel-Air - Espaces publics	1 570 000	0	50 000		20 000		1 500 000	
PROGRAMME - Patrimoine urbain (824)					260 000	0	260 000	0	260 000	0
130	Chargé mission	Opération façades - subventions			Fixé par délibération	60 000		60 000		60 000
130	Chef projet habitat	Action "cœur de ville" - subventions			Fixé par délibération	200 000		200 000		200 000
PROGRAMME - Habitat - Logement (7*)					171 000	0	142 000	185 000	142 000	0
**	Chef projet habitat	OPAH - frais d'études			Fixé par délibération	141 000		112 000	185 000	112 000
**	Chef projet habitat	OPAH - subventions d'équipement			Fixé par délibération	30 000		30 000		30 000
PROGRAMME - Travaux d'office (01)					35 000	30 000	35 000	30 000	35 000	30 000
130	Urbanisme	Travaux d'office sur immeuble menaçant ruine - péril imminent			Procédure de péril	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
130	Urbanisme	Frais d'études préalable (non refacturables)			Procédure de péril	5 000		5 000		5 000
350	Santé - environnem	Travaux d'office sur immeubles insalubres			Procédure de péril	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
PROGRAMME - Haras (824)					775 000	177 300	500 000	80 000	1 200 000	480 000
120	Architecture	Haras - frais d'études			Plan d'amélioration annuel	25 000				
120	Architecture	Haras - travaux			Plan d'amélioration annuel	300 000	120 000	200 000	80 000	200 000
120	Architecture	Haras - travaux chauffage P3			Plan d'amélioration annuel					
290	Animations - protoc	Haras - matériel et outillage			Plan d'équipement annuel					
120	Architecture	2021 - Haras - maison du cheval - travaux				550 000	57 300	150 000		
120	Architecture	2021 - Haras - écurie Arigala - études					50 000	100 000		
120	Architecture	2021 - Haras - écurie Arigala - travaux				1 200 000	400 000	50 000	1 000 000	400 000



BUDGET PRINCIPAL - PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

DOB 2021 - annexe 4

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Code serv.	Service	Opérations en cours	Coût total restant à financer 2021-2023 (opérations millesimées)		BUDGET PRIMITIF 2021		Prospective 2022 crédits prévisionnels (votés en AP/CP)		Prospective 2023 crédits prévisionnels (votés en AP/CP)	
			Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)
POLITIQUE - PILOTAGE STRATEGIQUE - PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITE - GESTION ADAPTEE					1 281 700	0	995 000	0	955 000	0
<i>Romain GIRAL</i>										
PROGRAMME - Stratégie Immobilière (020)					721 700	0	420 000	0	380 000	0
120	Architecture	Frais d'études	Plan d'amélioration annuel							
120	Architecture	Diagnostics divers	Plan d'amélioration annuel	30 000		30 000		30 000		
120	Architecture	Hôtel de Ville - bâtiment et installations	Plan d'amélioration annuel	100 000		100 000		100 000		
120	Architecture	Bâtiment Pyrene - bâtiment et installations	Plan d'amélioration annuel	110 000		50 000		50 000		
120	Architecture	Bâtiment services techniques	Plan d'amélioration annuel	98 000		50 000		50 000		
120	Architecture	Autres bâtiments administratifs (Brauhauban, ...) - améliorations	Plan d'amélioration annuel	60 000		60 000		60 000		
120	Architecture	Bourse du travail - bâtiment et installations	Plan d'amélioration annuel	50 000		50 000		50 000		
120	Architecture	Bâtiment 206 site Arsenal	Plan d'amélioration annuel	180 000						
120	Architecture	Chaudières tous bâtiments - améliorations	Plan d'amélioration annuel	53 700		40 000		40 000		
120	Architecture	2021 - Bâtiment SEMI - travaux		80 000	0	40 000				
PROGRAMME - Logistique - Moyens opérationnels et généraux (020)					525 000	0	540 000	0	540 000	0
025	Commande pb	Frais d'insertion	Plan d'équipement annuel	20 000		20 000		20 000		
025	Commande pb	Matériel de bureau	Plan d'équipement annuel	10 000		25 000		25 000		
025	Commande pb	Mobilier de bureau	Plan d'équipement annuel	25 000		25 000				
025	Commande pb	Autres immobilisations diverses	Plan d'équipement annuel							
115	Parc auto	Véhicules	Plan d'équipement annuel	450 000		450 000		450 000		
115	Parc auto	Outillage technique parc auto	Plan d'équipement annuel	10 000		10 000		10 000		
120	Architecture	Autres équipements techniques service architecture	Plan d'équipement annuel	4 000		4 000		4 000		
120	Architecture	Outillage technique service architecture	Plan d'équipement annuel	6 000		6 000		6 000		
PROGRAMME - Qualité de vie au travail - Sécurité des ERP (020)					35 000	0	35 000	0	35 000	0
050	RH	Santé au travail - Santé dans ERP - défibrillateurs	Plan d'équipement annuel	15 000		15 000		15 000		
120	Architecture	Sécurité au travail - Sécurité dans les ERP - extincteurs	Plan d'équipement annuel	9 000		9 000		9 000		
050	RH	Matériel de bureau et informatique ergonomique	Plan d'équipement annuel	1 000		1 000		1 000		
050	RH	Mobilier de bureau ergonomique	Plan d'équipement annuel	10 000		10 000		10 000		
POLITIQUE - INNOVATION NUMERIQUE ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE					645 600	30 000	560 000	30 000	420 000	0
<i>Kévin GIORDAN</i>										
PROGRAMME - Systèmes d'information, e-administration, logiciels et matériel informatique, smart-city (020)					525 600	30 000	490 000	30 000	350 000	0
380	Informatique	Equipement informatique et téléphonique des services	Plan d'équipement annuel	245 600		200 000		200 000		
360	Informatique	Logiciels	Plan d'équipement annuel	180 000		190 000		150 000		
140	VRD	2021 - Smart city - extension génie civil		200 000	80 000	100 000	30 000			
PROGRAMME - Communication (023)					120 000	0	70 000	0	70 000	0
340	Communication	Equipements divers	Plan d'équipement annuel	10 000		10 000		10 000		
340	Communication	Sites internet et intranet - logiciels, solution smartphone	Plan d'équipement annuel	90 000		50 000		50 000		
360	Informatique	Sites internet et intranet - serveurs	Plan d'équipement annuel	20 000		10 000		10 000		
TOTAL DIRECTION CPP					4 435 669	628 300	4 341 469	325 000	7 136 469	735 000



BUDGET PRINCIPAL - PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

DOB 2021 - annexe 4

DIRECTION DE LA QUALITE DE VIE URBAINE

Code serv.	Service	Opérations en cours	Coût total restant à financer 2021-2023 (opérations millésimées)		BUDGET PRIMITIF 2021		Prospective 2022 crédits prévisionnels (votés en AP/CP)		Prospective 2023 crédits prévisionnels (votés en AP/CP)	
			Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)
POLITIQUE - SECURITE					194 000	0	147 500	0	367 500	22 500
<i>RV CALATAYUD</i>										
PROGRAMME - Police municipale (112)					194 000	0	147 500	0	367 500	22 500
120	Architecture	Locaux Police municipale	Plan d'amélioration annuel	20 000						
045	Pôle sécurité	Vidéoprotection - études	Plan d'amélioration annuel	5 000		26 000				
045	Pôle sécurité	Vidéoprotection - installations	Plan d'amélioration annuel					296 000	22 500	
045	Pôle sécurité	Police piéton - logiciels	Plan d'amélioration annuel			50 000				
045	Pôle sécurité	Dispositifs de sécurisation des manifestations	Plan d'équipement annuel	60 000		60 000		60 000		
045	Pôle sécurité	Armement	Plan d'équipement annuel	4 000		4 000		4 000		
045	Pôle sécurité	Radios	Plan d'équipement annuel	5 000		5 000		5 000		
045	Pôle sécurité	Autres équipements	Plan d'équipement annuel	100 000		2 500		2 500		
POLITIQUE - MOBILITE & STATIONNEMENT					98 600	0	150 000	0	300 000	0
<i>Marc ANDRES</i>										
PROGRAMME - STATIONNEMENT (816)					85 000	0	150 000	0	300 000	0
045	Pôle sécurité	2020 - Horodateurs - mise à niveau équipement		60 000	0	60 000				
120	Architecture	2020 - Parking place de Verdun - structure en béton armé - frais d'études		10 000	0	10 000				
120	Architecture	2020 - Parking place de Verdun - structure en béton armé - travaux		475 000	0	25 000		150 000	300 000	
PROGRAMME - MOBILITES DOUCES (816)					3 600	0	0	0	0	0
140	VRD	Bornes électriques	Plan d'amélioration annuel	3 600						
140	VRD	Aménagements cyclables	Plan d'amélioration annuel	75 000	25 000	75 000	25 000	75 000	25 000	
POLITIQUE - ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE, TRANSITION ECOLOGIQUE ET AMENAGEMENTS					6 006 589	234 987	10 522 600	405 000	15 117 600	295 000
<i>Marion MARIN, Bruno LARROUX, Laurent TEXEIRA</i>										
Opération 2016 + 2020 - Achèvement du réaménagement de la place du Foirail (824) - financée par le DSIL (72)					250 000	0	1 240 000	90 000	1 000 000	90 000
140	VRD	2016 - Place du Foirail - travaux Nord Est Ouest		950 000	90 000	150 000		500 000	90 000	300 000
140	VRD	2021 - Place du Foirail - travaux Sud								700 000
120	Architecture	2020 - Halle place du Foirail - frais d'études		840 000	0					90 000
120	Architecture	2020 - Halle place du Foirail - travaux démolition reconstruction				100 000		740 000	0	
Opération 2020 - Réaménagement et végétalisation de la place au Bois (824)					1 040 000	200 000	920 000	310 000	0	0
140	VRD	2020 - Place au Bois - frais d'études								
140	VRD	2021 - Place au Bois - travaux de réaménagement				650 000	200 000	900 000	310 000	
140	Architecture	2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay		1 950 000	510 000	40 000		20 000		
140	PEP	2021 - Place au Bois - travaux de végétalisation				300 000				
140	PEP	2021 - Place au Bois - Aires de jeux				50 000				
Opération 2020 - Ouverture du Haras sur la ville & nouvelle entrée sur la promenade du Pradeau (824)					0	0	0	0	0	0
140	VRD	2020 - Entrée du Haras av du Régiment de Bigorre - travaux		0	0					
Opération 2020 - Création d'une maison de l'environnement et du développement durable (830)					20 000	0	150 000	0	1 500 000	200 000
120	Architecture	2020 - Maison de l'environnement et du DD - frais d'études		1 870 000	200 000	20 000		100 000		
120	Architecture	2021 - Maison de l'environnement et du DD - travaux						50 000	1 500 000	200 000
PROGRAMME - Pilotage (810)					283 000	0	130 000	0	130 000	0
120	Architecture	Site CTM - frais d'études	Plan d'amélioration annuel							
120	Architecture	Site CTM - bâtiments et installations	Plan d'amélioration annuel			203 000		100 000	100 000	
150	PEP	Site CTM - mobilier	Plan d'équipement annuel							
120	Architecture	2018 - Locaux PEP - frais d'études		0	0					
120	Architecture	2018 - Locaux PEP - construction								
120	Architecture	Locaux PEP	Plan d'amélioration annuel	80 000				30 000	30 000	
PROGRAMME - Voirie communale et routes (822)					2 825 589	0	5 699 600	0	4 729 600	0
150	PEP	Abords de voirie - mises en sécurité	Plan d'amélioration annuel			30 000		30 000	30 000	
150	PEP	Abords de voirie - plantation d'arbres	Plan d'amélioration annuel			50 000		50 000	50 000	
150	PEP	Abords de voirie - plan zéro phyto	Plan d'amélioration annuel			80 000				
140	VRD	Abords de voirie - espaces de respiration sur terrains	Plan d'amélioration annuel			5 000		5 000	5 000	
140	VRD	Voirie - frais d'études pour chaussée et trottoirs	Plan d'amélioration annuel			20 000		20 000	20 000	
140	VRD	Voirie - frais d'études - diagnostics amiante	Plan d'amélioration annuel			900 000		900 000	900 000	
140	VRD	Voirie - améliorations, mises aux normes chaussées et trottoirs	Plan d'amélioration annuel			25 000		25 000	25 000	
140	VRD	Voirie - levés et plans topographiques	Plan d'amélioration annuel			989				
140	VRD	Voirie - installations de voirie	Plan d'amélioration annuel							

Code serv.	Service	Opérations en cours	Coût total restant à financer 2021-2023 (opérations millésimées)		BUDGET PRIMITIF 2021		Prospective 2022 crédits prévisionnels (votes en AP/CP)		Prospective 2023 crédits prévisionnels (votes en AP/CP)	
			Dépenses	Recettes (subv ^o)	Dépenses	Recettes (subv ^o)	Dépenses	Recettes (subv ^o)	Dépenses	Recettes (subv ^o)
140	VRD	2019 - Rue Vergé - travaux	0	0						
140	VRD	2020 - Quai Estevenet - travaux	305 000	0	275 000	0				
150	PEP	2020 - Quai Estevenet - aménagement espaces verts	0	0	30 000	0				
140	VRD	2020 - Parking nord place Jean Jaurès - travaux	0	0						
140	VRD	2020 - Rue et impasse de la Baise - travaux (lot Lalette)	0	0						
140	VRD	2020 - Square Mariteguy - travaux	230 000	0	200 000	0				
150	PEP	2020 - Square Mariteguy - aménagement espaces verts	0	0	30 000	0				
140	VRD	2020 - Rue de Parseigna - frais d'études	1 025 000	0	20 000	0	500 000	0	500 000	
140	VRD	2020 - Rue de Parseigna - travaux	0	0						
140	VRD	2020 - Place Parmentier - frais d'études	150 000	0			180 000	0		
140	VRD	2020 - Place Parmentier - travaux	0	0						
140	VRD	2020 - Parking Parc expos - frais d'études	300 000	0			150 000	0	150 000	
140	VRD	2020 - Parking Parc expos - travaux	0	0						
140	VRD	2020 - Rue Arago - frais d'études	200 000	0	20 000	0				
140	VRD	2020 - Rue Arago - travaux	0	0	180 000	0				
140	VRD	2020 - Place de la Providence - frais d'études	0	0	20 000	0				
140	PEP	2020 - Place de la Providence - frais d'études espaces verts	840 000	0	20 000	0	400 000	0		
140	VRD	2020 - Place de la Providence - travaux	0	0	200 000	0	200 000	0		
140	PEP	2020 - Place de la Providence - aménagement espaces verts	0	0						
140	VRD	2020 - Rue de Cronstadt entre RD Ferré et RD Foch - frais d'études	300 000	0	200 000	0	100 000	0		
140	VRD	2020 - Rue de Cronstadt entre RD Ferré et RD Foch - travaux	0	0	20 000	0				
140	VRD	2020 - Rue Camot - frais d'études	520 000	0			400 000	0	200 000	
140	VRD	2020 - Rue Camot - travaux	0	0						
140	VRD	2020 - Avenue d'Azerex - frais d'études	810 000	0	10 000	0	400 000	0	400 000	
140	VRD	2020 - Avenue d'Azerex - travaux	0	0						
140	VRD	2020 - Promenade du Pradeau - frais d'études	2 020 000	0	20 000	0	600 000	0	1 400 000	
140	VRD	2020 - Promenade du Pradeau - travaux	0	0						
140	VRD	2021 - Rue Massey - frais d'études	250 000	0	20 000	0				
140	VRD	2021 - Rue Massey - travaux	0	0			230 000	0		
140	VRD	2021 - Abords place Jean-Jaurès (trotoirs) - frais d'études	300 000	0			400 000	0	400 000	
140	VRD	2021 - Abords place Jean-Jaurès (trotoirs) - travaux	0	0						
140	VRD	2021 - Abords école Jean-Macé - îlot - frais d'études	320 000	0	20 000	0	300 000	0		
140	VRD	2021 - Abords école Jean-Macé - îlot - travaux	0	0			110 000	0		
140	VRD	2021 - Impasse Jacques-Brel - travaux	110 000	0						
140	VRD	2021 - Rue Chemin - travaux	80 000	0	80 000	0				
150	PEP	2021 - Place de la Courte Boule - études	300 000	0			100 000	0	200 000	
150	PEP	2021 - Place de la Courte Boule - travaux	0	0			20 000	0		
140	VRD	2022 - Avenue Antoine-de-Saint-Exupéry - études	420 000	0					400 000	
140	VRD	2022 - Avenue Antoine-de-Saint-Exupéry - travaux	0	0						
140	VRD	2022 - Rue Femère	220 000	0			220 000	0		
140	VRD	2022 - Place de la Liberté	230 000	0			230 000	0		
140	VRD	Diverses opérations citadines								
140	VRD	Géolocalisation réseaux souterrains			100 000	0	100 000	0		
140	VRD	Logiciels			9 600	0	9 600	0		
150	PEP	Matériel et outillage de voirie			40 000	0	40 000	0		
PROGRAMME - Equipements de voirie (821)					320 000	0	320 000	0	320 000	0
150	PEP	Abords de voirie - mobilier urbain			60 000	0	60 000	0	60 000	0
140	VRD	Abords de voirie - mobilier urbain			220 000	0	220 000	0	220 000	0
140	VRD	Abords de voirie - mobilier urbain - panneaux de signalisation			40 000	0	40 000	0	40 000	0
150	PEP	Renouvellement système arrosage suspension avenue de la Mame			10 000	0				
PROGRAMME - Espaces verts urbains (823)					528 000	29 987	1 143 000	0	6 518 000	0
120	Architecture	Jardin Massey - frais d'études			50 000	0	30 000	0	30 000	0
120	Architecture	Jardin Massey - travaux			100 000	0	100 000	0	100 000	0
150	PEP	Jardin Massey - améliorations (parc animalier, petit train, signalisation)								
040	Pôle sécurité	2020 - Jardin Massey - Petit train - frais d'études	0	0						
120	Architecture	2021 - Jardin Massey - Orangerie - frais d'études	6 676 000	23 560	75 000	23 560	600 000	0	6 000 000	0
120	Architecture	2021 - Jardin Massey - Orangerie - travaux			20 000	6 427	50 000	0	25 000	0
120	Architecture	2021 - Jardin Massey - Cloître - frais d'études	335 000	6 427			150 000	0	150 000	0
120	Architecture	2021 - Jardin Massey - Cloître - travaux								
150	PEP	Parcs et jardins divers - frais d'études			30 000	0	30 000	0	30 000	0
150	PEP	Parcs et jardins divers - régénération d'arbres			50 000	0	50 000	0	50 000	0
150	PEP	Parcs et jardins divers - aires de jeux - réhabilitation, mises aux normes			100 000	0	30 000	0	30 000	0
150	PEP	Parcs et jardins divers - signalétique			3 000	0	3 000	0	3 000	0
150	PEP	Parcs et jardins divers - équipements divers								
150	PEP	Berges de l'Adour - améliorations			20 000	0	20 000	0	20 000	0
150	PEP	Matériel et outillage horticole			50 000	0	80 000	0	80 000	0
PROGRAMME - Eclairage public (814)					500 000	0	500 000	0	500 000	0
140	VRD	Eclairage public			500 000	0	500 000	0	500 000	0
PROGRAMME - Autres réseaux (816)					280 000	0	280 000	0	280 000	0
140	VRD	Entoussement réseaux extérieurs - fonds de concours au SDE65			200 000	0	200 000	0	200 000	0
140	VRD	Création réseaux fibre - fonds de concours			80 000	0	80 000	0	80 000	0
PROGRAMME - Tarbes ville propre (813)					50 000	5 000	30 000	5 000	30 000	5 000
120	Architecture	Toilettes publiques			10 000	0	10 000	0	10 000	0
150	PEP	Déchetterie CTM			30 000	0	10 000	0	10 000	0
140	VRD	Adaptation espaces publics pour équipements collecte déchets			10 000	5 000	10 000	5 000	10 000	5 000
150	PEP	Aménagements sur véhicules								
PROGRAMME - Cimetières (825)					110 000	0	110 000	0	110 000	0
120	Architecture	Cimetières			10 000	0	10 000	0	10 000	0
150	PEP	Opération zéro phyto			50 000	0	50 000	0	50 000	0
150	PEP	Reprises concessions et améliorations			50 000	0	50 000	0	50 000	0



BUDGET PRINCIPAL - PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

DOB 2021 - annexe 4

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT AU SERVICE DES HABITANTS

Code serv.	Service	Opérations en cours	Coût total restant à financer 2021-2023 (opérations millésimées)		BUDGET PRIMITIF 2021		Prospective 2022 crédits prévisionnels (votés en AP/CP)		Prospective 2023 crédits prévisionnels (votés en AP/CP)	
			Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)
POLITIQUE - SENIORS, SANTE, SOLIDARITE & ACCESSIBILITE			747 100	384 431	747 100	384 431	808 000	50 000	808 000	50 000
<i>Andrée DOUBRERE, Véronique DUTREY, Catherine MARALDI</i>										
Opération 2020 - Ouverture du centre de santé municipal Louis-Larong (511)					0	334 431				
130	Urbanisme	2020 - Centre de santé - acquisition du bâtiment	0	334 431		334 431				
Opération 2021 - Création d'une maison des aînés et des aidants (61)					0	0	0	0	0	0
120	Architecture	2021 - Maison des aînés et des aidants	0	0						
Opération 2021 - Construction d'une nouvelle crèche (64)					0	0	0	0	0	0
2021 - Subvention d'équipement CCAS - Construction nouvelle crèche			0	0						
PROGRAMME - Accessibilité (521)			580 000	50 000	580 000	50 000	590 000	50 000	590 000	50 000
120	Architecture	Accessibilité ERP - AdAP - frais d'études			70 000		100 000		100 000	
120	Architecture	Accessibilité ERP - AdAP - travaux d'amélioration et mise aux normes			420 000	50 000	400 000	50 000	400 000	50 000
150	PEP	Accessibilité parcs et jardins			50 000		50 000		50 000	
150	PEP	Accessibilité cimetières								
140	VRD	Accessibilité espaces publics			40 000		40 000		40 000	
PROGRAMME - Interventions sociales (524)			104 100	0	104 100	0	147 000	0	147 000	0
030	Finances	Subvention d'équipement au BA Restauration collective			94 100		97 000		97 000	
030	PEP	Jardins familiaux			10 000		50 000		50 000	
PROGRAMME - Petite enfance (511)			60 000	0	60 000	0	60 000	0	60 000	0
30	Finances	Subvention d'équipement au CCAS - bâtiments crèches mis à disposition			60 000		60 000		60 000	
PROGRAMME - Prévention sanitaire et environnementale (512)			3 000	0	3 000	0	11 000	0	11 000	0
350	Santé - environner	Equipements de contrôle pollution			3 000		11 000		11 000	
POLITIQUE - EDUCATION & JEUNESSE			4 966 000	1 200 000	4 966 000	1 200 000	2 633 400	440 000	4 333 400	900 000
<i>Gilles CRASPAY, David LARRAZABAL</i>										
Opération 2020 - AP/CP - Reconstruction de l'école Arago/Jean-Macé - Subventionnée par la région					3 140 000	1 200 000	1 250 000	440 000		
120	Architecture	2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - frais d'études			190 000					
120	Architecture	2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - travaux	4 690 000	1 840 000	3 250 000	1 200 000	1 250 000	440 000		
PROGRAMME - Education - Bâtiments et équipements scolaires (213)			922 400	0	922 400	0	990 800	0	3 940 800	800 000
120	Architecture	2021 - Ecoles - Restaurants scolaires - maîtrise d'œuvre	690 000	0	60 000					
120	Architecture	2022 - Ecoles - Restaurants scolaires - travaux de rénovation					200 000		400 000	
120	Architecture	2021 - Ecoles - diagnostic estimatif et maîtrise d'œuvre			25 000		30 000			
120	Architecture	2022 - Ecoles - travaux de rénovation thermique	2 875 000	900 000			20 000		2 800 000	900 000
120	Architecture	2021 - Ecole Ormeau-Figaro - installation panneaux photovoltaïques	54 000	0	54 000					
120	Architecture	2021 - Ecole Voltaire - installation de panneaux photovoltaïques (s)	48 000	0	48 000					
120	Architecture	Bâtiments scolaires - frais d'études					8 000		8 000	
120	Architecture	Bâtiments scolaires - travaux d'amélioration			500 000		500 000		500 000	
120	Architecture	Bâtiments scolaires - aménagements								
370	Education	Bâtiments scolaires - aménagements			4 800		4 800		4 800	
120	Architecture	Bâtiments scolaires - chauffage P3			7 600					
150	PEP	Cours d'écoles - Renouveau du patrimoine arboré			50 000		50 000		50 000	
150	PEP	Cours d'écoles - Aires de jeux			25 000					
370	Education	Logements concierges - réhabilitations			8 000		8 000		8 000	
370	Education	Informatisation			80 000		100 000		100 000	
370	Education	Mobilier			40 000		40 000		40 000	
370	Education	Equipements divers			20 000		30 000		30 000	
370	Education	Restitution subvention FIPD								
PROGRAMME - Jeunesse - Centres de loisirs (421)			325 000	0	325 000	0	300 000	0	300 000	0
120	Architecture	Centres de loisirs - bâtiments et installations			300 000		300 000		300 000	
150	PEP	Centres de loisirs - aires de jeux			25 000					
PROGRAMME - Jeunesse - JVC (422)			2 600	0	2 600	0	2 600	0	2 600	0
120	Architecture	JVC - amélioration des locaux (Oasis, Espaces en vie, ...)								
240	Jeunesse Vie citoy	JVC - équipement du service			2 600		2 600		2 600	
PROGRAMME - Jeunesse - Arcouade (422)			276 000	0	276 000	0	90 000	0	90 000	0
120	Architecture	2020 - Arcouade - frais d'études			10 000					
120	Architecture	2020 - Arcouade - travaux de rénovation	336 000	0	226 000		50 000		50 000	
280	Arcouade	Arcouade - équipement du service			40 000		40 000		40 000	



BUDGET PRINCIPAL - PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

DOB 2021 - annexe 4

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT AU SERVICE DES HABITANTS

Code serv.	Service	Opérations en cours	Coût total restant à financer 2021-2023 (opérations millésimées)		BUDGET PRIMITIF 2021		Prospective 2022 crédits prévisionnels (votés en AP/CP)		Prospective 2023 crédits prévisionnels (votés en AP/CP)	
			Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)
POLITIQUE - CULTURE, MÉMOIRE ET PATRIMOINE					1 275 160	113 500	3 678 160	630 000	2 917 160	600 000
<i>Philippe LASTERLE</i>										
Opération 2020 - AP/CP - Création de la villa des Arts (322) - Subventionnée par la DRAC, la région, le dé					50 000	0	1 650 000	480 000	1 650 000	450 000
120	Architecture	2020 - AP/CP - Ancien Camel - Création Villa des arts - frais d'étu			50 000		150 000		150 000	
120	Architecture	2020 - AP/CP - Ancien Camel - Création Villa des arts - travaux	3 350 000	930 000	0		1 500 000	480 000	1 500 000	450 000
Opération 2020 - Rénovation des musées de la Déportation et de la Résistance (322)					57 000	0	500 000	150 000	500 000	150 000
070-200	Culture - Musées	2020 - Musée de la Déportation - frais d'études			50 000					
120	Architecture	2020 - Musée de la Déportation - frais d'études	1 057 000	300 000	50 000					
120	Architecture	2020 - Musée de la Déportation - travaux			7 000		500 000	150 000	500 000	150 000
Opération 2021 - Création du musée des Beaux-Arts (322)					0	0	0	0	0	0
070-200	Culture - Musées	2020 - Musée des Beaux-Arts - frais d'études	0	0	0					
PROGRAMME - Enseignement artistique (arts plastiques et autres activités artistiques) (312) en liaison avec Gilles CRASPAY					50 000	0	165 000	0	50 000	0
120	Architecture	Ecole des Arts - frais d'études					15 000			
120	Architecture	Ecole des Arts - bâtiment et installations			50 000		150 000		50 000	
PROGRAMME - Théâtre des Nouveautés (313)					81 000	0	70 000	0	70 000	0
120	Architecture	Théâtre des Nouveautés - frais d'études								
120	Architecture	Théâtre des Nouveautés - améliorations bâtiment et installations			31 000		20 000		20 000	
270	Tarbes en Scènes	Théâtre des Nouveautés - équipements			50 000		50 000		50 000	
PROGRAMME - Salles de spectacles (314)					90 000	0	375 000	0	430 000	0
120	Architecture	Pôle culturel Le Pari - frais d'études								
120	Architecture	Pôle culturel Le Pari - améliorations bâtiment et installations								
120	Architecture	2021 - Pôle culturel Le Pari - frais d'études réamt bureaux + réhab	800 000	0	50 000		25 000		400 000	
120	Architecture	2021 - Pôle culturel Le Pari - travaux réamt bureaux + réhab them			10 000		321 000			
120	Architecture	Centre culturel de la Gespe - frais d'études								
120	Architecture	Centre culturel de la Gespe - améliorations bâtiment et installation			30 000		30 000		30 000	
PROGRAMME - Musées (322)					346 000	51 000	241 000	0	141 000	0
120	Architecture	Musées et réserves - améliorations bâtiments et installations			50 000		50 000		50 000	
120	Architecture	Musées et réserves - logiciel chauffage								
120	Architecture	2020 - Maison natale Mal Foch - frais d'études	350 000	51 000						
120	Architecture	2020 - Maison natale Mal Foch - restauration façades + couverture			200 000	51 000	125 000		25 000	
070-200	Culture - Musées	Structure itinérante - Bigorre et Quatre-Vallées			6 000		6 000		6 000	
070-200	Culture - Musées	Enrichissement des collections - Œuvres d'art (acquisition, restaura			60 000		30 000		30 000	
070-200	Culture - Musées	Musées - équipements			30 000		30 000		30 000	
PROGRAMME - Archives et conservation (323)					16 160	0	16 160	0	16 160	0
300	Archives	Archives - enrichissement des collections			3 700		3 700		3 700	
300	Archives	Archives - équipements			7 460		7 460		7 460	
010	AGSP	Registres d'état civil - travaux de restauration			5 000		5 000		5 000	
PROGRAMME - Patrimoine culturel (324)					575 000	62 500	650 000	0	50 000	0
120	Architecture	Eglises - frais d'études								
120	Architecture	Eglises - travaux d'amélioration			55 000		50 000		50 000	
070-200	Culture - Musées	2019 - Eglise St-Jean - restauration de l'orgue			0					
120	Architecture	2021 - Eglise Sainte-Thérèse - travaux de restauration des façades	1 900 000	62 500	500 000	62 500	500 000			
150	PEP	2019 - Canons sur emprise du site de l'Arsenal								
070-200	Culture - Musées	2020 - Fontaine des Quatre-Vallées			120 000	0	20 000		100 000	
150	PEP	2021 - Grande fontaine de Verdun			10 000	0	10 000			
PROGRAMME - Action culturelle (33)					10 000	0	10 000	0	10 000	0
070-200	Culture - Musées	Subventions d'équipement aux associations								
140	VRD	1 % culturel			10 000		10 000		10 000	



BUDGET PRINCIPAL - PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

DOB 2021 - annexe 4

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT AU SERVICE DES HABITANTS

Code serv.	Service	Opérations en cours	Coût total restant à financer 2021-2023 (opérations millésimées)		BUDGET PRIMITIF 2021		Prospective 2022 crédits prévisionnels (votés en AP/CP)		Prospective 2023 crédits prévisionnels (votés en AP/CP)		
			Dépenses	Recettes (subv')	Dépenses	Recettes (subv')	Dépenses	Recettes (subv')	Dépenses	Recettes (subv')	
POLITIQUE - SPORT ET VIE ASSOCIATIVE					3 927 500	674 000	7 765 000	1 320 000	8 616 000	3 180 000	
<i>Elisabeth BRUNET, Thomas DA COSTA, Jean-Paul GERBET</i>											
Opération 2020 - AP/CP - Construction du nouveau Palais des Sports - Subventionnée par le CNDS, la ré					433 000	0	4 947 000	620 000	6 028 000	2 480 000	
080	Sports	2020 - AP/CP - Palais des Sports - études			433 000		563 000		310 000		
080	Sports	2020 - AP/CP - Palais des Sports - travaux	11 408 000	3 100 000			4 384 000	620 000	5 718 000	2 480 000	
PROGRAMME - Pilotage sport (40)					60 000	0	60 000	0	60 000	0	
080	Sports	Service sports - équipement	Plan d'équipement annuel		60 000		60 000		60 000		
PROGRAMME - Salles de sport et gymnases (411)					1 118 500	313 000	1 110 000	550 000	1 070 000	550 000	
120	Architecture	Salles de sport et gymnases divers - frais d'études	Plan d'amélioration annuel		4 000						
120	Architecture	Salles de sport et gymnases divers - bâtiments et installations	Plan d'amélioration annuel		284 500		100 000		100 000		
080	Sports	Salles de sport et gymnases divers - bâtiments et installations	Plan d'amélioration annuel		100 000	13 000	60 000		60 000		
080	Sports	Salles de sport et gymnases divers - logiciels de gestion	Plan d'amélioration annuel								
080	Sports	2015 - Palais des Sports - frais d'études de programmation			0						
080	Sports	2020 - Chapitre d'opération - Gymnase Adriana - frais d'études			1 510 000	1 000 000	50 000	50 000	10 000		
080	Sports	2020 - Chapitre d'opération - Gymnase Adriana - travaux					700 000	500 000	700 000	500 000	
080	Sports	2020 - Chapitre d'opération - Tennis Valmy (local CDT) MOE + Tra			500 000	300 000	500 000	300 000			
080	Sports	2020 - Gymnase Arsenal - travaux			100 000	0	100 000				
080	Sports	2022 - Arsenal - salle de sport combat - travaux de construction			480 000	100 000	80 000	200 000	50 000	200 000	50 000
PROGRAMME - Stades (412)					1 588 000	310 000	1 130 000	150 000	990 000	150 000	
080	Sports	Stade Trélut - frais d'études	Plan d'amélioration annuel								
120	Architecture	Stade Trélut - amélioration bâtiments et installations	Plan d'amélioration annuel		120 000		150 000		150 000		
080	Sports	Stade Trélut - amélioration bâtiments et installations	Plan d'amélioration annuel		150 000		150 000		150 000		
080	Sports	2020 - Stade Trélut - piste d'athlétisme - travaux			1 200 000	200 000		600 000	150 000	600 000	150 000
080	Sports	2021 - Stade Trélut - terrain multisports - travaux			250 000	50 000	250 000	50 000			
080	Sports	Stades - aménagement de terrains	Plan d'amélioration annuel		50 000		50 000		50 000		
120	Architecture	Stades - frais d'études	Plan d'amélioration annuel								
120	Architecture	Stades - amélioration bâtiments et installations	Plan d'amélioration annuel		40 000		40 000		40 000		
080	Sports	Plaines de jeux - frais d'études	Plan d'amélioration annuel								
120	Architecture	Plaines de jeux - amélioration bâtiments et installations	Plan d'amélioration annuel		193 000		50 000				
080	Sports	2020 - Carnescasse (école de rugby) - frais d'études			400 000	150 000	400 000	150 000			
080	Sports	2020 - Carnescasse (école de rugby) - amélioration bâtiments									
120	Architecture	2020 - Club-house tennis Berens - frais d'études			475 000	110 000	20 000				
120	Architecture	2020 - Club-house tennis Berens - travaux					365 000	110 000	90 000		
PROGRAMME - Autres équipements sportifs et de loisirs (414)					80 000	51 000	100 000	0	50 000	0	
080	Sports	Aires de pratique libre (parcours santé, fitness...) - équipements	Plan d'amélioration annuel		50 000		50 000		50 000		
080	Sports	2016 - CAPAS-cité (santé par le sport)			20 000	41 000	20 000	41 000			
080	Sports	CAPAS-cité - logiciels de gestion	Plan d'amélioration annuel			10 000	10 000				
120	Architecture	2021 - Local "Mont-Blanc" - travaux			50 000	0		50 000			
120	Architecture	2015 - Local canoe kayak - frais d'études			0	0					
120	Architecture	2015 - Local canoe kayak - travaux									
PROGRAMME - Vie associative (025)					648 000	0	418 000	0	418 000	0	
120	Architecture	MDA - amélioration bâtiments et installations	Plan d'amélioration annuel		350 000		200 000		200 000		
120	Architecture	MDA - travaux chauffage P3	Plan d'amélioration annuel								
120	Architecture	2020 - MDA Quai de l'Adour - frais d'études			0	0					
120	Architecture	2020 - MDA Quai de l'Adour - restructuration									
120	Architecture	Centre de Bours - frais d'études	Plan d'amélioration annuel								
120	Architecture	Centre de Bours - amélioration bâtiments et installations	Plan d'amélioration annuel		280 000		200 000		200 000		
250	Vie associative	MDA - installations	Plan d'équipement annuel		3 500		3 500		3 500		
250	Vie associative	MDA - équipements (matériel de bureau et informatique, mobilier,	Plan d'équipement annuel		14 500		14 500		14 500		
TOTAL DIRECTION DSH					10 915 760	2 371 931	14 884 560	2 440 000	16 674 560	4 730 000	

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA REALISATION DU BUDGET PRINCIPAL

(estimation)

RECETTES (estimation à fin octobre 2020)	-763 950 €
---	-------------------

<u>Impôts directs, indirects et taxes</u>	<u>-83 174 €</u>
- droits de place (voirie, places et marchés)	-39 821 €
- taxe locale sur la publicité extérieure	-48 391 €
- taxe de séjour	-10 800 €
- autres (add droits de mutation, taxe sur l'électricité, ...)	15 838 €
<u>Produit des immeubles</u>	<u>-117 514 €</u>
- Arcouade	-136 872 €
- Autres	19 358 €
<u>Produit des services</u>	<u>-563 262 €</u>
- redevance de stationnement et forfait post-stationnement	-359 534 €
- produit des services culturels	-42 689 €
- autres (remboursements sur prestations, produits des services de loisirs, etc.)	-161 039 €

DEPENSES	1 391 369 €
-----------------	--------------------

<u>Charges courantes</u>	<u>153 631 €</u>
fournitures spécifiques (masques, plexiglas, tissus, désinfectant, prod. pharm., divers...)	153 631 €
<u>Charges de personnel</u>	<u>76 738 €</u>
prime COVID	76 738 €
<u>Subventions et charges exceptionnelles</u>	<u>1 161 000 €</u>
- budget annexe de la Restauration collective	300 000 €
- régie personnalisée du Parc expos	541 000 €
- CCAS (budget principal)	30 000 €
- CCAS (MLF)	140 000 €
- Caisse des écoles	150 000 €

COMMENTAIRE :

Cette étude prend en compte des éléments ciblés mais le contexte de crise sanitaire a un autre impact sur le budget. Par ailleurs, les manifestations qui ont été annulées engendrent une baisse des dépenses (annulation de crédits, de subventions). Mais l'annulation de manifestations organisées par la collectivité peut aussi engendrer une baisse de recettes. De fait, ces données revêtent un caractère estimatif et non exhaustif.

Pour le BA Brauhauban, la perte de recettes reste à constater (gratuité du parc de stationnement sur une partie de l'année 2020)